Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 112 (1976)

Heft: 36

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

36

1172

Montreux, le 19 novembre 1976

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt

7e pèlerinage biblique, sous la conduite du pasteur Duvernoy de Jérusalem

Tout le pays d'Israël

y compris Eilat, la traversée du Sinaï jusqu'à Sharm el Sheik sur la mer Rouge

Du 25 décembre 1976 au 5 janvier 1977

Prix forfaitaire : Fr. 1800.—

ITINÉRAIRE ET INSCRIPTIONS :

Agence de voyages RAPTIM S.A.
19, boulevard de Grancy
1006 **Lausanne**
Tél. (021) 27 49 27

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT DU CORPS ENSEIGNANT ET OFFICE DE RECHERCHE

Mise au concours d'un poste de

SECRÉTAIRE

Nous souhaitons :

la collaboration d'une personne ayant
— une formation appropriée ;
— de l'initiative ;
— si possible une expérience pédagogique ou de l'intérêt pour le domaine de la formation continue.

Nous offrons :

— une situation avec responsabilités ;
— un salaire et prestations sociales légales.

Entrée en fonction :

1er mars 1977 ou date à convenir.

Renseignements :

Centre de perfectionnement du corps enseignant, 2740 Moutier, W. Jeanneret, directeur, tél. (032) 93 45 33 ou 97 42 69.

Postulations :

A adresser à la Direction du Centre jusqu'au 27 novembre.

Notre pratique

diapothèque!

Avec dossiers suspendus de Carpentier

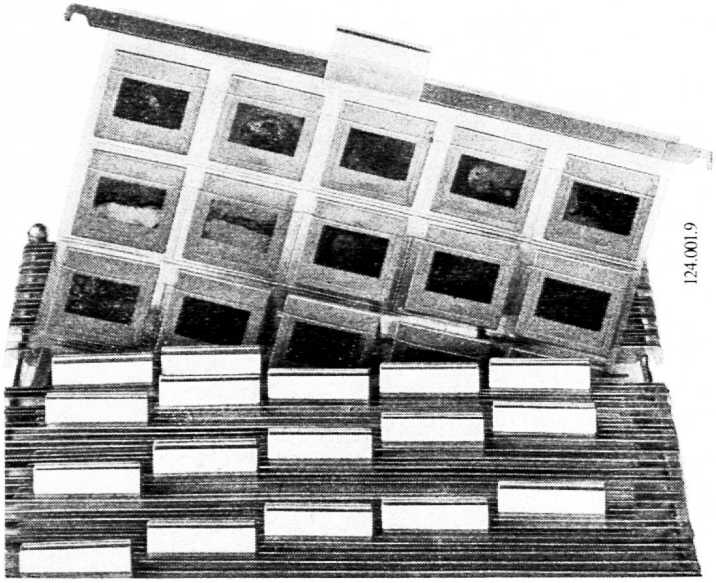

124.001.9

Une disposition claire et bien ordonnée est le critère principal de tout bon classement. Les dossiers suspendus de Carpentier pour diapositives permettent un classement par domaine systématique, précis et d'accès aisé. Ils sont constitués de pochettes en plastique souple de transparence élevée, sur fond opaque qui accroît le contraste des images et des couleurs, rendant ainsi superflu l'emploi d'une visionneuse.

Emballages économiques de 50 pièces:
Art. 2071 pour 20 diapositives 24 × 36 mm
Art. 2072 pour 12 diapositives 60 × 60 mm
Prix: Fr. 1.70 par pièce
Art. 2070: cavalier
à Fr. —.30 la pièce

☐ Je commande _____ dossiers suspendus pour diapositives No _____ au prix de Fr. _____
(☐ avec cavaliers ☐ sans cavaliers)

☐ Veuillez m'envoyer un échantillon avec prospectus de vos dossiers suspendus pour diapositives.

☐ Veuillez m'envoyer votre prospectus sur vos autres articles de bureau en emballages économiques.

Nom: _____

Rue: _____

NPA/Localité: _____

A envoyer à Carpentier SA.,
Feldstrasse 24, 8036 Zurich, Téléphone 01 / 23 46 53

CARPENTIER

WIRZ

« Ed. »

Sommaire

COMITÉ CENTRAL
Séance du 5 novembre 847
Informations CMOPE 848
Education préscolaire 848
VAUD
Appel du président 849
XXe Congrès 849
Dessin 851
AVEPS 851
Vacances en Allemagne 851
Ecole Pestalozzi 851
Communiqué 852
Louis Perrochon 852
GENÈVE
Mise au point du comité 852
Réunions de parents 853
Chronique CIA 854
Nouveau programme et vieilles images 855
Passons au théâtre 856
NEUCHÂTEL
Comité central 863
Indexation des traitements 863
Participation V 863
JURA
Le Congrès SPJ 864
Le CC travaille pour vous 864
SJTMRS 865
J'ai retenu de mes lectures 866
Le journal de Toto 866
Le système 866
Aux enseignants de français 866
Cours J + S 867
FRIBOURG
Encore la future loi scolaire 867
Dans l'enseignement spécialisé 868
Le livret scolaire 868
VALAIS
Analyse des fonctions 869
RADIO SCOLAIRE 869
DIVERS
Centre d'information 870

éducateur

Rédacteurs responsables :
Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.
Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.
Comité de rédaction (numéros impairs) :
Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.
René Blind, 1605 Chexbres.
Henri Porchet, 1166 Perroy.
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.
Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

Comité central

Séance du CC/SPR des 5 et 6 novembre 1976

Douze points, tous plus importants les uns que les autres, attendaient les membres du comité central réunis à Neuchâtel. C'est dire que les commissaires se sont livrés à un véritable marathon pour parvenir à épuiser cet ordre du jour.

CIRCE III

La commission faîtière chargée de conduire les travaux de coordination pour les degrés 7, 8 et 9 de la scolarité obligatoire doit bientôt se mettre à l'ouvrage. En cela, elle doit prendre le relais de CIRCE I (1 à 4) et de CIRCE II (5 et 6) en assurant la continuité.

Des problèmes de fond et de forme doivent encore être résolus. Le comité central a défini sa position en la matière. Nous y reviendrons dans une prochaine relation.

Formation des maîtres de demain

Ce vaste et complexe rapport émanant d'une commission fédérale fait l'objet dans tous les milieux intéressés d'une vaste consultation. En ce qui concerne la SPR, le travail d'approche a été réalisé par la commission Education permanente qui proposait au comité central un certain nombre de modifications, notamment en ce qui concerne les résolutions.

Les propositions SPR feront l'objet d'un débat et d'une prise de position à la prochaine assemblée des délégués. Nous publierons au début de la prochaine année ce document.

Service de placements SPR

Vous n'ignorez pas que le collègue André Pulfer anime, pour le compte de notre association, un service de placements et d'échanges dont le nombre de cas traités par année ne cesse d'augmenter. Ainsi plusieurs centaines de demandes sont satisfaites tant en Suisse qu'à l'étranger, principalement en Allemagne et en Angleterre.

La poursuite de ce travail pose quelques problèmes actuellement et le comité central s'est donné trois mois pour les résoudre dans le sens de la continuité.

Jeunesse et Economie

Dans un premier temps, il s'agissait de fixer le thème du prochain séminaire de Chexbres. Deux propositions émanaient des sections :

— les rapports entre partenaires sociaux dans notre pays,
— économie et écologie.

Le deuxième l'emporte très rapidement et à l'unanimité. Par quelques considérations plus précises sur le choix des conférenciers et quelques sous-thèmes à traiter dans ce contexte, le comité central marque son intérêt à cette future manifestation.

Ensuite, notre exécutif s'est préoccupé de la composition de la commission romande Jeunesse et Economie. Elle sera renforcée par un délégué des cantons de Fribourg, du Jura et du Valais. Les sections cantonales concernées sont priées de livrer les noms dans les plus brefs délais.

Rapport pour un permanent SPR

La commission présidée par Charles Jaccard et composée des présidents de section et du caissier a déposé son rapport dans un délai extrêmement bref. De l'excellent travail rondement mené !

Après un constat de la situation statutaire, elle s'est livrée à l'analyse des tâches SPR actuelles et à venir. Elle a défini ce que seront, dans les grandes lignes, les tâches d'un permanent, arrêté son choix sur un président et non un secrétaire, étudié les modalités de durée du mandat et les retombées financières.

Le comité central, après quelques modifications, a approuvé ce rapport à l'unanimité. Il sera donc soumis à la prochaine assemblée des délégués qui décidera souverainement. En cas d'acceptation, l'entrée en fonction de ce permanent pourrait avoir lieu pour la prochaine année scolaire.

Budget 1977

Le caissier SPR, André Rochat, soumet au comité central un projet de budget pour l'exercice 1977. Relevons, en bref, une cotisation SPR sans changement, une diminution d'un franc de la cotisation au fonds des activités pédagogiques et le statu quo pour l'alimentation du fonds du Congrès. Le budget de l'« Educateur » comprend quant à lui une augmentation de 3 fr. de l'abonnement, à la suite de diverses modifications décidées par notre exécutif en cours d'année.

Ces différents budgets sont votés à l'unanimité. Il appartiendra à la prochaine assemblée des délégués de leur apporter la sanction du législatif.

Assemblée des délégués

Pour diverses raisons, la date du 4 décembre arrêtée initialement doit être modifiée, les délais statutaires de convocation n'étant plus respectés.

Elle aura donc lieu le samedi 11 décembre 1976 et selon l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal.
2. Rapport pour un permanent SPR.
3. Budgets 77.
4. Rapport sur la formation des maîtres de demain.
5. Information sur les travaux de la commission Orientation nouvelle.
6. Divers et propositions individuelles.

En bref

Sachez encore que notre exécutif s'est préoccupé de la Guilde de documentation et des délégués chargés de la rédaction du rapport de notre prochain Congrès.

F. B.

Informations CMOPE

Nos membres européens se réunissent à Londres

La huitième Conférence européenne de la CMOPE se tint à Londres du 11 au 13 octobre. Organisée tous les deux ans de 1966 à 1974, elle a lieu maintenant chaque année. Des représentants de 28 organisations nationales d'enseignants étaient présents à cette réunion, organisée conjointement par la National Union of Teachers (NUT), les Joint Four Secondary Associations et la National Association of Teachers in Further and Higher Education dans les locaux de la NUT, à Hamilton House.

Les points principaux dont s'occupa la Conférence de 1976 furent les suivants: relations avec les organismes intergouvernementaux du continent européen et la Confédération européenne des syndicats, recommandations de politique générale relatives à des questions d'importance actuelle pour les organisations européennes de la CMOPE pour 1976 à 1978.

Les participants à la conférence examinèrent l'évolution des relations de la CMOPE avec les organismes intergouvernementaux, lesquelles sont destinées à faire connaître les buts et les objectifs de ces derniers dans le secteur éducatif, ou dans des domaines connexes, et l'efficacité de la participation des enseignants au développement et à l'exécution des programmes destinés à poursuivre ces buts. Une attention particulière fut accordée aux Communautés européennes et au Conseil de l'Europe. Un rapport fut consacré aux discussions de l'Assemblée des délégués de Washington sur la nécessité d'inciter l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à améliorer, dans ses activités éducatives, les méthodes à même de favoriser la participation de la profession enseignante.

Les discussions relatives aux relations avec la Confédération européenne des syndicats (CES) furent basées sur les propositions de la CMOPE visant à fournir les moyens en mesure de permettre la participation de toutes les associations nationales d'enseignants intéressées, quelles que soient leurs affiliations internationales. Ces propositions doivent être examinées avec la CES et avec le Comité syndical européen des enseignants, dont le nombre de membres est limité.

La conférence étudia en détail les recommandations de politique générale élaborées sous forme de projets par le Séminaire européen de 1976 et par le sous-comité du Comité européen chargé des questions des communautés européennes. Après qu'elles furent encore discutées au sein de commissions, les recommandations finales furent adoptées par la conférence. Elles couvrent les sujets suivants : **la participation des enseignants à l'élaboration des politiques et à la planification en matière d'éducation, l'emploi des enseignants, les mesures éducatives de lutte contre le chômage des jeunes et les échanges d'enseignants.**

Education préscolaire – Position SPR

Avertissement

A la suite d'une erreur de transmission, le texte paru dans le bulletin N° 34, pages 808 et 809, n'est pas conforme à la position finale de la SPR en matière d'enseignement préscolaire. Vous voudrez donc bien vous référer uniquement au texte figurant ci-dessous.

La rédaction.

1. Considérations générales

La SPR accepte l'entrée en matière assortie des conditions suivantes :

1.1. Les concepts, idées, exercices développés dans ce document ne sont que des suggestions provisoires et facultatives.

1.2. Le fichier n'a aucun caractère définitif, obligatoire et impératif.

1.3. Il ne doit en aucun cas être considéré en tant que méthodologie.

1.4. Il doit donner lieu dès maintenant à un large mouvement de recherche et d'échange sur le plan romand.

2. Propositions critiques

Pour l'heure, la SPR fait les propositions suivantes :

2.1. L'âge des enfants fréquentant l'école enfantine en Romandie s'étalant entre 4 ans 10 mois et 7 ans 2 mois, il est important de noter, dans chaque cahier, à quel âge est destiné telle ou telle activité.

2.2. De nombreux exercices sont jugés trop difficiles, trop élaborés, trop cloisonnés. Il est donc nécessaire de suggérer des activités moins cloisonnées, des adaptations plus globales du plan d'études.

2.3. La coordination entre l'enseignement préscolaire et l'enseignement primaire doit être mieux établie.

3. Activités créatrices

Il faut favoriser la découverte, l'imagination des enfants avant toute imposition de techniques.

4. Education corporelle

Les exercices aux agrès sont jugés dangereux.

5. Education musicale

Ce document est trop compliqué et formel. Il faudrait favoriser la création et la rythmique.

6. Education du sens social

Il serait préférable de présenter cette partie en introduction. Par ailleurs, il semble que dans ce document on préconise l'application avant la découverte de situations par l'enfant.

7. Education des perceptions

Ce chapitre est également trop cloisonné, confus, sans progression. Le schéma pourrait intervenir après la méthodologie.

8. Conclusion

8.1. Il faut dissiper le sentiment que ces documents pallient un manque de formation et de matériel. Ils doivent être considérablement remaniés afin de ne pas passer pour des « cahiers de recettes ».

8.2. La SPR propose le renvoi du fichier à la commission de rédaction, afin qu'il soit revu et modifié.

COMITÉ CANTONAL SPV

Appel de votre président !

Chers collègues,

Lors de leur assemblée du 27 octobre 1976, votre **président Alain Kuenzi** s'est adressé en ces termes aux délégués de chacune de vos sections.

« ... Réduit bientôt à quatre membres, le CC a besoin d'une aide immédiate. Le 1er janvier 1977, notre collègue **François Reymond** remettra ses commissions. Celles-ci, plus d'autres qui vont se créer, nécessiteront la présence de nouveaux membres au CC. Chacun des « restants » est déjà surchargé et ne peut même assurer toutes les responsabilités pour lesquelles il s'est engagé. Nous devons donc connaître au plus vite les candidats à l'élection du printemps 1977, afin de les charger, en janvier déjà, des tâches qu'ils assumeront une fois élus.

Ce procédé peut paraître antidémocratique, mais seule votre négligence en est la cause. Nous vous demandons, en conséquence, de désigner, pour le **18 décembre 1976** au plus tard, les candidats de votre section. Ces derniers ainsi désignés recevront une mention particulière du CC face aux derniers arrivés, lors de l'élection du printemps. Bien entendu, la procédure de désignation restera statutaire... »

Voilà, chers collègues, c'est clair, net et précis !

Il ne vous reste plus qu'à vous annoncer à vos présidentes et présidents de section et dès le 1er janvier 1977, je vous le promets (et vous pouvez me croire !) vous n'aurez plus du tout le temps de vous ennuyer.

Hélène Gilliard.

XXe Congrès de la SPV

I. Assemblée du Fonds de prévoyance de la SPV

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée : adopté.
2. Rapport du conseil d'administration : adopté.
3. Comptes et rapport des vérificateurs : adopté.
4. Budget 1976 et cotisations 1977 : adopté.
5. Election de 3 membres du conseil d'administration : reporté au point 7 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la SPV.
6. Propositions individuelles et des sections.
   Aucune n'est parvenue à ce jour.
7. Election statutaire du bureau de l'assemblée : reporté au point 9 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la SPV.

— Discours de M. Edmond Basset, chef de service de l'enseignement primaire, qui traite des points suivants : — Réforme — Recyclage — CIRCE — Pléthore — Année Jaunin — Formation des maîtres — Commission Weith — Souhait d'une collaboration efficace entre le DIP et le corps enseignant vaudois que représente la SPV.

Remerciements sont faits à M. E. Basset pour le tableau réaliste qu'il vient de donner quant à la situation départementale et pour l'assurance de travail qu'il offre aux jeunes collègues dans la pléthore actuelle.

II. Assemblée générale de la SPV

Ordre du jour :

1. Procès-verbaux des congrès de printemps et d'automne : adoptés.
2. Distribution du diplôme aux membres honoraires.
3. Comptes : rapport des vérificateurs : bénéfice : 12 380,47 francs. Comptes adoptés.
4. Budget 1976 et cotisations 1977 : adoptés.
5. Informations sur les décisions prises par l'assemblée des délégués, par Künzi président de la SPV.

L'assemblée des délégués a :

— Nommé le président de l'assemblée en la personne de Michel Gaudard (Orbe).
— Elu les délégués vaudois à la SPR.
— Désigné Antoinette Zeugin (Vevey) comme vérificatrice des comptes et Marie-Claude Chablaix (Aigle) comme suppléante.
— Vérifié la recevabilité des candidatures au CC.
— Pris acte de l'organisation du prochain congrès culturel par la section de Cossonay.
— Décidé d'une augmentation de Fr. 1.— des cotisations locales encaissées par le secrétariat général et ce, dès le 1er janvier 1976.
— Aménagé les indemnités du CC.
— Adopté les rapports de nos délégués dans divers comités et commissions.
— Appuyé la proposition de la section de Lausanne destinée au présent congrès et ayant trait aux effectifs des classes.

Intermède par M. Perrochon qui fait un témoignage émouvant de la vie de nos collègues handicapés dont il s'occupe admirablement tout au long de l'année.

Remerciements lui sont adressés.

Discours de M. Aubert, chef du Département de la prévoyance sociale et des assurances, qui apporte des précisions importantes concernant l'enseignement spécialisé.

Discours de M. J.-J. Maspero, président de la SPR, qui souligne plusieurs problèmes importants concernant les programmes romands :

— programmes souvent trop chargés ;
— introduction de l'allemand impossible vu la surcharge et la précarité de la méthode.

Il nous encourage à être prudent et à prendre le temps d'étudier avant de cautionner.

DISCUSSION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CC

Avant-propos : adopté.

— CC : démission de Christian Cornamusaz. Remerciements lui sont adressés.
  Point adopté.
— Assemblée des délégués : 80 % de participation à la dernière !
  Point adopté.
— Congrès d'automne : la section de Cossonay l'organisera.

Remarque de M. Rod (Lausanne) :

« Pourquoi ne pas inviter à un congrès culturel M. Jean Ziegler ? »

Point adopté.

— *Sections.*

Point adopté.

— *Associations.*

Point adopté.

— *FEVE.*

Point adopté.

— *Comité de coordination.*

Point adopté.

— *Fédération des fonctionnaires et employés de l'Etat de Vaud.*

Point adopté.

— *DIP.*

Point adopté avec la motion de **La Tour-de-Peilz** qui concerne le texte du bulletin officiel N° 5 de septembre 1974 ayant pour titre : « Maîtres spéciaux et échange de leçons » et l'extrait des directives concernant l'éducation physique dans les écoles d'octobre 1974.

Et qui traite des points suivants :

— l'enseignant n'a pas une formation suffisante pour enseigner en tant que seul responsable les branches spécialisées telles que chant, dessin, gymnastique, etc. ;

— l'appui du maître-conseiller toutes les 6 semaines ne pourra pas remédier à ce problème ;

— le maître-conseiller ne sera plus efficace puisqu'il n'aura plus de pratique dans les petites classes ;

— l'importance d'un bon départ dans les branches spécialisées ;

— le système proposé ne favorisera pas le développement artistique et sportif de l'enfant.

La section de La Tour-de-Peilz a l'intention d'intervenir en tant que groupe régional par le canal de la SPV et invite l'assemblée à l'appuyer.

— *Enseignement spécialisé.*

Point adopté.

— *Résolutions.*

11.30. : travail à temps partiel : la commission SPV-DIP a été désignée. Elle est composée de 2 inspecteurs, 1 directeur, deux représentants SPV.

11.40. : statuts et maîtres.

Ce problème est traité actuellement par une commission technique du DIP qui est présidée par M. Weith.

11.50. : semaine de 5 jours : à traiter par la commission Weith.

11.60. : classes enfantines à la généralisation souhaitée par la SPV et acceptée par nos autorités cantonales ne semble pas plaire aux communes vaudoises. L'UCV a en effet refusé cette généralisation.

Point adopté.

— *Traitements.*

Rien de particulier. Point adopté.

— *Retraites.*

Point adopté.

2 remarques

a) Groupe, 230 : rapports *1 et 2* approuvés ; *3 et 4 :* position des enseignants attendue.

b) CER : nouvelle formule : deux enseignants (1 primaire et 1 secondaire) seront nommés mais non délégués par des associations professionnelles.

Point adopté.

Zone pilote de Rolle

La SPV n'est toujours pas représentée au Conseil de direction.

Point adopté.

Zone pilote de Vevey

Une nouvelle commission d'évaluation des expériences de la réforme a été constituée. François Reymond (CC) y représentera la SPV.

Point adopté.

Réforme de l'école vaudoise

La SPV a été la seule à ce jour à montrer par le canal de la presse sa position pour un cycle d'observation en 5e et 6e années.

Point adopté.

A noter quelques interventions :

J. Geiser : Quels moyens sont envisagés par le CC pour que la SPV devienne une interlocutrice et une collaboratrice digne de ce qu'elle représente pour lutter en faveur d'une observation-orientation en 5e-6e ?

Weber : La Commission pédagogique a demandé 5e-6e mais sans cours à niveaux. Qu'en est-il actuellement ?

Crêt-Bérard

Point adopté.

Formation des maîtres

Cette nouvelle formation demandée par la SPV devrait avoir prochainement un heureux dénouement.

Point adopté.

SPR

La SPR vit une période de mue. Au comité central SPR le travail ne manque pas.

Point adopté.

CIRCE

Vœu de la section de Morges (TREHAN)

Que le CC fasse tout son possible pour que les membres de la SPV ne soient pas pris de court et qu'ils aient le temps, à l'avenir :

a) d'étudier sérieusement les projets,

b) d'adresser leurs remarques aux commissions d'étude,

c) d'intervenir lors d'un congrès en respectant les délais statutaires.

Point adopté.

Pénurie - Pléthore

Remarque de ROD de Lausanne

Demande à la SPV de faire preuve de sollicitude pour les collègues qui ne sont pas forcément SPV, c'est-à-dire les temporaires.

Réponse du CC : Les cas humains sont pris en considération, mais la SPV ne peut défendre que les maîtres ayant les titres requis.

Point adopté.

Divers

Point adopté.

Conclusions

Point adopté.

Ensemble du rapport

Adopté.

ÉLECTION DE 3 MEMBRES AU CC

Alain Künzi réélu pour 4 ans (chapeau !), Andrée Josseron : se retire de la liste des candidats.

PROPOSITION DE LAUSANNE

Roland Œsch (section de Lausanne) expose les motifs d'une telle proposition qui demande un effectif maximal de 25 élèves par classe.

Suit un amendement d'un membre de l'assemblée qui, lui, demande **24** élèves au maximum par classe.

Après vote de l'assemblée, l'amendement l'emporte à une faible majorité de 138 à 107.

ÉLECTION STATUTAIRE DU BUREAU

Bureau actuel réélu en bloc, soit : Mme Elsy Schmittler, Lausanne, vice-présidente ; Mlle Claudine Schafroth, Yverdon, secrétaire ; Mlle Striberni, Villeneuve, scrutatrice ; M. Pierre-Alain Glauser, Ollon, scrutateur ; M. R. Sheppard, Eclépens, président.

REMARQUES ÉVENTUELLES

Aucune.

La séance est levée à 12 h. 45.

La secrétaire au procès-verbal

Claudine Schafroth.

Dessin

CLASSES PRIMAIRES

Les collègues, spécialisés ou non, membres ou pas de la Société pédagogique vaudoise, qui enseignent le dessin en classe primaire ou qui s'intéressent particulièrement à cette discipline sont invités à participer à une assemblée qui se tiendra

le 22 novembre 1976 dès 16 h. 30, Hôtel de la Navigation (Ouchy).

Elle débattra en particulier du programme CIRCE II (5e et 6e années), d' **éducation artistique.**

Venez nombreux et informez les maîtres de dessin de vos établissements de cette rencontre.

Comité cantonal de la SPV.

AVEPS

Première neige

Ski - mise en condition. AVEPS.

L'AVEPS organise à Bretaye un week-end à skis les 4 et 5 décembre 1976. Ce cours a pour but une révision de la technique, une préparation de vos muscles et de votre matériel. Il est ouvert à **tous** les membres du corps enseignant primaire et secondaire. Qu'on se le dise !

Coût tout compris (pension, libre parcours dès Villars) : membres AVEPS 55 fr., non-membres 60 fr.

Renseignements et inscriptions : Jacques Montangero, 41, ch. des Dents-du-Midi, 1860 **Aigle,** tél. (025) **2 25 89.**

Haute-route 1977

Dates : du 3 avril au 9 avril 1977.

Itinéraire : Chamonix - Zermatt (ou Verbier - Saas Fee).

Prix : tout compris environ 450 fr. (Réduction pour membres CAS environ 60 fr.)

Inscriptions à envoyer par écrit, jusqu'au 30 novembre 1976, à Michel Bersier, Montolivet 26, 1006 **Lausanne.**

Conditions : être bon skieur et bien entraîné. Participer à la course de préparation qui aura lieu un dimanche de mars avec notre guide.

Remarque : si les inscriptions sont trop nombreuses, les membres AVEPS seront prioritaires.

M. Bersier.

Val-d'Isère 1977

Ce cours n'aura pas lieu au printemps prochain. En effet, nos vacances coïncident avec les vacances françaises, notamment parisiennes, et priorité est accordée aux autochtones. Rendez-vous donc, aux amoureux de Val, au printemps 1978.

Mini-sondage

* 1. Je participerais à un cours à Val-d'Isère pendant le relâche de février.

* 2. Je m'intéresserais, dans le cadre du cours de Zermatt 1978, moyennant supplément,

a) à la descente du Mont-Rose après ascension en avion ou hélicoptère ;
b) au tour du Breithorn et à la descente de la Schwarztor - glacier du Gorner (guide, peaux prêtées, possible avec fixations à talonnière) ;
c) aux ascensions de la Cima di Jazzi et du Breithorn.

* **Biffer ce qui ne convient pas.**

Informations à envoyer à J.-P. Paquier, ISS et moniteur J + S2, excurs. à skis, Villardiez 18, **1009 Pully.**

Vacances d'été en Allemagne

Si vous avez de bonnes connaissances d'allemand, si vous aimez l'équitation (pas obligatoire), Madame ou Monsieur, collègues de Romandie qui désirez parfaire votre allemand, vous pourriez participer, seul ou en famille, à un cours linguistique qui aura lieu du 17 au 31 juillet 1977 près de Brunswick (BRD).

Téléphonez-moi ! (022) 61 59 38 (même à 7 heures du matin ou à midi) et je vous donnerai tous renseignements utiles.

Mais faites vite ! Vous connaissez l'amour de la « bonne organisation » de nos voisins d'outre-Rhin et nous sommes **déjà** fin novembre !

Hélène Gilliard.

Ecole Pestalozzi à Echichens

— Une ouverture vers l'extérieur, par des contacts suivis avec le village d'Echichens, la ville de Morges, des associations de jeunes.

— Une liaison permanente avec les parents, mis ainsi en face de problèmes provoqués par le traitement de leur enfant.

— Une postcure : à la sortie de l'école, le garçon est suivi un certain temps par son éducateur ou l'assistante sociale.

Telles sont les préoccupations essentielles qu'éprouvent les responsables éducatifs dès l'admission d'un nouveau pensionnaire dans l'institution, étant donné qu'à l'entrée déjà tout doit être mis en œuvre pour son intégration future dans la société.

Bref historique

Fondée en 1827 par Sigismond Scheler, neveu du grand pédagogue qui devait beaucoup plus tard donner son nom à la maison, l'Ecole Pestalozzi a longtemps accueilli des enfants orphelins ou abandonnés, d'où son appellation primitive d'asile.

Dès 1928, elle devint une école de développement pour garçons ayant de sérieuses difficultés scolaires et caractérielles. Cette évolution a conduit à la spécialisation actuelle de l'Ecole Pestalozzi qui reçoit des garçons présentant un gros retard scolaire compliqué de troubles de la personnalité, du caractère et du comportement, accidents qui proviennent dans la plupart des cas du milieu défavorable où l'enfant a dû vivre jusque-là. L'Ecole est responsable — dans le cadre de sa vocation thérapeutique — de leur formation scolaire, de leur éducation, de leur réinsertion sociale enfin.

Des installations désuètes

La compétence et la personnalité de ceux qui travaillent dans l'institution sont certes plus importantes que les locaux. Cependant, faire cohabiter et vivre ensemble douze à quatorze sujets caractériels n'est plus possible si l'on a pour idéal l'efficacité et le désir profond de faire plus et mieux que du simple gardiennage.

Vu le nombre très restreint de chambres individuelles, les enfants doivent se contenter de petits dortoirs de 3 à 6 lits, de sorte qu'aucun d'eux ne peut disposer du coin où il se sente tout à fait chez lui. Pour deux des groupes, notamment celui des petits qui a domicile au troisième étage du bâtiment scolaire, les impératifs de sécurité et d'hygiène ne sont plus respectés. Ces conditions défavora-

bles, accentuées encore par l'absence de salles de bains et de locaux affectés au jeu, aboutissent fatalement à accentuer par là même la différence entre les pensionnaires d'Echichens et les autres enfants. De plus, elles sont un obstacle infranchissable à l'introduction de la mixité. Dans le cadre scolaire, les conditions de travail actuelles sont difficiles. Comment en effet faire apprécier l'école à des enfants qui ne l'ont jamais aimée parce qu'ils y ont subi d'innombrables échecs ? Des classes sont aménagées dans une lingerie désaffectée ou dans d'anciens dortoirs. De plus, ces locaux sont bruyants, leur éclairage laisse à désirer, l'eau courante y manque, le matériel scolaire est inadéquat et désuet.

Vers des constructions nouvelles

Les études entreprises par le comité présidé par M. Albert Pidoux, la ténacité et l'obstination dont les membres et le directeur Jean-Jacques Karlen ont fait preuve pour convaincre les pouvoirs publics, la générosité toujours renouvelée des amis de l'institution, l'appui efficace de la Société pédagogique vaudoise, ont porté les fruits tant désirés.

A la fin de sa session de mai 1976, le Grand Conseil vaudois a décidé d'octroyer une subvention de 2 200 000 francs. Conditionnée par cette aide cantonale, la participation fédérale accordée sur préavis de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) et de la Direction des constructions fédérales, s'élèvera à 4 300 000 francs. Moyennant un emprunt bancaire d'un million et l'utilisation de fonds propres de 1 100 000 francs, la dépense projetée de 8 600 000 francs dévolue à la première étape des constructions pourra ainsi être entièrement couverte.

Ce complexe comportera :

— un bâtiment scolaire pouvant accueillir 64 enfants, dont 16 élèves externes ;
— une subdivision de logement en trois pavillons contigus pour 24 enfants ;
— un foyer d'animation collective ouvert à l'ensemble de l'institution.

La planification des étapes du chantier, ouvert en septembre dernier, prévoit que ses différents éléments seront sous toit le 7 avril 1977. Pourquoi cette date précise ? Tout simplement parce qu'elle rappellera le jour anniversaire des 150 ans de l'Ecole Pestalozzi. Quant à l'entrée définitive dans les locaux, tant scolaires que de logement, elle est prévu pour septembre 1978.

Maurice Mayor.

Communiqué

Section Vevey-Montreux

Face aux propositions du Conseil d'Etat sur la réforme et au sort incertain de l'Ecole vaudoise, la section vous informe de l'existence d'une

COMMISSION DE SOUTIEN A LA RÉFORME

Elle continue d'agir pour : **informer** enseignants, parents, autorités ; **défendre** et **promouvoir** les acquis positifs de la réforme.

Elle demande votre appui et votre participation pour toute action qu'elle entreprendra.

Le président de la Commission
de soutien à la réforme :
Michel Berney
Av. de Rolliez 12
1800 **Vevey.**
Tél. 54 58 20.

Louis Perrochon

expose ses œuvres récentes — huiles et aquarelles — à la Galerie de l'Athénée, rue Caroline 11, à Lausanne.

L'exposition est ouverte du 18 novembre au 4 décembre 1976. Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 16 h. 30. Samedi jusqu'à 18 h. Dimanche de 14 h. à 17 h.

Rédactrice de la rubrique vaudoise : Mme Hélène GILLIARD, Ecole des Fossés, 1197 **Prangins.** Tél. (022) 61 59 38.

Genève

Mise au point du comité

Le comité tient à réaffirmer l'indépendance de la SPG.

En l'état actuel des statuts, aucun mouvement ni groupement extérieur ne peut lui imposer un mot d'ordre quelconque. Le pouvoir décisionnaire est — et reste — entre les mains de l'assemblée générale.

Rappel

En automne 1975, l'assemblée décidait de soutenir les revendications des fonctionnaires et de se joindre au mouvement de la fonction publique.

Le 19 octobre 1976, sans modifier son attitude sur le fond de la question, l'assemblée décidait de poursuivre « **au sein du cartel en priorité** » les démarches avec le Conseil d'Etat en vue de faire aboutir les 4 revendications et leur traduction pour les enseignants.

Tirant la conclusion logique de ce vote, le comité a pris la décision de ne plus participer pour l'instant aux réunions plénières du mouvement de la fonction publique.

Bulletin d'information de la Fonction publique - Manifeste

La rédaction et l'envoi de ces documents ont été mis en place avant l'AG du 19 octobre.

Au sujet du manifeste, il est de fait que le dernier paragraphe faisant allusion aux « moyens » pour faire aboutir les 4 revendications peut prêter à confusion, voire recouvrir plusieurs interprétations possibles.

Poursuivre la discussion

Compte tenu de la complexité du sujet et afin de maintenir vivants les contacts avec les membres, le comité a pris la décision d'organiser dès fin novembre dans un certain nombre d'écoles, des **réunions de discussion.**

Plus aisément qu'en assemblée, disposant d'un temps moins limité, il pourra donner toutes les explications nécessaires tant sur le sujet précis de la fonction publique que sur l'activité générale de la SPG.

Le comité souhaite vivement que les collègues qui s'interrogent — voire s'in-

quiètent — d'une part fassent connaître leur opinion, d'autre part viennent se joindre aux rencontres citées plus haut.

Pour la bonne marche de notre association, rien ne saurait être plus néfaste que le silence, l'abstention et/ou la critique indirecte.

Le comité.

Convocation

Les membres de la Société pédagogique genevoise sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

mardi 30 novembre, à 20 heures. Uni I. Salle 101.

Ordre du jour :

— communications du comité ;
— école enfantine ;
— Amnesty International ;
— CIA ;
— divers et communications individuelles.

Les commentaires à l'ordre du jour vous sont parvenus à domicile.

Le comité.

RÉUNIONS DE PARENTS :

Pour ou contre...?

Ces dernières années, un rapprochement de l'école et de la famille s'est réalisé. Des associations de parents se sont créées et ont reçu droit de cité. C'est sans doute à l'appui du chef du Département de l'instruction publique, M. André Chavanne, que l'on doit cette évolution.

Les réunions de parents en début d'année scolaire ont été généralisées dans l'enseignement secondaire inférieur au moment de la création du cycle d'orientation. Au niveau de l'école primaire, ce genre de réunion existe, à notre connaissance, depuis longtemps, mais c'est récemment que la direction s'est chargée de nous rappeler leur importance.

Vendredi 29 octobre, ce sujet fut abordé en séance de délégation et l'on s'apprêtait à rendre ces rencontres **obligatoires.** Ce fut alors un débat intéressant au terme duquel il fut convenu que l'on renoncerait à toute forme d'obligation. Tout en soutenant l'idée d'encourager le corps enseignant pour que de nombreux contacts aient lieu, et sous diverses formes, avec les parents de nos élèves, nos délégués s'efforcèrent de démontrer les risques que comportait une telle mesure. Il existe, en effet, maints enseignants qui se sentent parfaitement à l'aise devant leurs élèves, mais qui hésiteraient à passer **une soirée entière** en face d'une quarantaine d'adultes, parents de leurs élèves, pour parler de structures scolaires, de programmes, de méthodes de travail, de conception de l'enseignement... Ce qui intéresse les parents, pour la plupart d'entre eux, ce sont les problèmes strictement personnels que peut rencontrer leur enfant. Ainsi le débat peut-il dériver très rapidement. Certains parents peuvent aussi saisir l'occasion qui leur est offerte pour dénoncer publiquement les griefs qu'ils peuvent avoir à l'égard de l'enseignant ; d'autres peuvent enchaîner sur le même ton et l'on assiste alors à un « déballage » public de petits problèmes qui prennent alors une importance démesurée. Ce n'est généralement pas dans ces cas-là que l'on pourra compter sur la fougue de l'inspecteur (s'il a été convié à la rencontre) pour remettre les choses à leur place.

Cette situation extrême est difficilement envisageable au cycle d'orientation où habituellement tous les parents des élèves d'un même degré sont réunis dans les différentes salles de classe d'un même collège. La plupart des professeurs passent d'un local à l'autre consacrant **15 à 20 minutes à chaque groupe de parents.** L'enseignant ne pourra, en aucune façon, apparaître comme le coupable **une soirée durant** et devant les mêmes personnes. Il faut encore noter que plus les élèves sont grands, plus leurs parents hésitent à intervenir ; à tel point que dans l'enseignement secondaire supérieur, les réunions de parents ne sont plus ressenties de la même manière. Cette hésitation est encore accentuée par le fait que l'enseignement se trouve réparti entre 4, 5, 6 professeurs et qu'aucun d'eux ne porte la responsabilité du tout.

Toute réunion de parents suppose, de la part de l'enseignant, une claire vision de ce que peut procurer une telle rencontre. Lorsque le maître, par exemple, applique une pédagogie plus généreuse que d'autres à l'égard des enfants, une pédagogie où les pressions traditionnelles (notes, réprimandes, punitions...) sont reléguées à l'arrière-plan, un enseignement en dehors du cadre des habitudes répandues, une réunion de parents peut s'avérer extrêmement profitable. Les craintes que peuvent éprouver certains parents s'estompent à mesure que chacun acquiert la conviction que l'enseignant travaille, en premier lieu, à l'équilibre et l'épanouissement de l'enfant.

Lorsque le maître, au contraire, tient à suivre scrupuleusement des habitudes scolaires plus connues (importance première des notes, barèmes, moyennes...), c'est l'occasion d'apporter aux parents l'assurance que leur enfant sera instruit dans le cadre et les limites conventionnels.

Si la réunion de parents se déroule bien, l'effet de groupe provoquera chez l'enseignant un encouragement non négligeable et un soutien plus réel de la part des parents.

Du côté des parents, l'aspect social de la rencontre sera, la plupart du temps, le premier bénéfice. Des personnes qui vivent souvent dans le même quartier, dans le même immeuble n'auront pas trouvé jusque-là l'occasion de faire connaissance. Les enfants peuvent devenir un lien précieux entre des adultes qui dans le tourbillon de la vie moderne ont souvent perdu le sens des relations humaines. Si l'enseignant a pris conscience du rôle social qu'il peut ainsi jouer (et qui est inscrit nulle part), s'il ne néglige pas cet aspect de son travail, alors il pourra organiser des réunions de parents qui prendront les formes les plus diverses :

— réunions de parents et d'élèves, à l'école ou ailleurs, pour une séance de cinéma (même un film documentaire simple : « La Vallée des Castors », « La Vie des Phoques »...) ;

— Réunions de parents, sans les enfants, pour entendre une conférence sur un sujet en rapport avec l'éducation (les parents de 3 classes pourraient être groupés à cette occasion) ;

— pique-nique, un dimanche à la campagne ;

— concours sportif pour adultes (très amusant) ;

— rallye organisé par quelques élèves et le maître ;

— exposition de travaux d'enfants, avec apéritif ;

— soupe, à l'école, en faveur du fonds de course ;

— soirée récréative avec théâtre, musique (les enfants peuvent présenter des morceaux qu'ils auront même appris en dehors de l'école) chants...

Ce ne sont d'ailleurs pas les réunions les plus compliquées qui réussissent le mieux.

On peut conclure en réinsistant sur la valeur des contacts interpersonnels réalisés à l'occasion des réunions de parents. Il importe de souligner le rôle social que nous pouvons jouer et qui contribue à faire de nous-mêmes des hommes et des femmes libres qui ont prise sur la vie pour autant que **jamais, jamais** nous n'y soyons contraints.

Denis Perrenoud.

Chronique CIA

Comment lire son bordereau individuel de renseignements

(au 1er octobre 1976)

Quoiqu'il soit plus clair que les précédents, le dernier bordereau reçu de la CIA présente encore, semble-t-il, quelques mystères que nous allons essayer d'éclaircir.

Pour faciliter l'explication, nous passerons en revue au fil de leur succession les six « bandes » rectangulaires horizontales, intitulées : « identité » - « éléments de calcul » - « traitements » - « cotisations » - « rappels » - « état au 1er octobre 1976 ».

1. « Identité »

a	b
c	d

a) La notion « **groupe** » se réfère à la catégorie de fonctionnaires à laquelle nous appartenons : 1 et 2 = université, 3 = secondaire, 4 = primaire, 5 = enfantin, 6 = administration, 7 = retraités, 8 = ouvriers.

d) Selon les nouveaux statuts, tout le monde est **sociétaire,** sauf s'il intervient des raisons d'âge (dès 44 ans), ou de santé (certificat médical avec réserves).

2. « Eléments de calcul »

a	b	c	d	e	f	

Rappelons tout d'abord que la CIA est gérée selon un système de **comptes individuels,** dans lesquels sont indiquées et prises en considération les données précises de chacun, et sur lesquels sont portés également les montants payés par chacun en vue de la capitalisation nécessaire à sa propre retraite. (D'autres systèmes sont basés sur une prime moyenne générale, ou sur le taux nécessaire au paiement des retraites en cours.)

Il s'ensuit que les montants indiqués sous les diverses rubriques du bordereau **peuvent être différents** même entre collègues ayant le même âge ou le même salaire.

a) « **Date d'entrée** à la CIA » : date à partir de laquelle nous payons les cotisations ; selon les nouveaux statuts, dès la date d'entrée au service de l'Etat ; pour nous, dès le 1er septembre de la deuxième année des études pédagogiques (statuts antérieurs, dès le 1er janvier suivant).

b) « **Origine des droits** » ; date à partir de laquelle sont calculées les prestations ; peut être différente de la précédente s'il y a eu années de congé ou rachat d'années de service.

c) « Nombre de **versements annuels complets** » : correspond au nombre d'années entières écoulées entre l'origine des droits et le 1er octobre 1976.

d) « **Limite d'âge** » : dans les divisions enfantine et primaire, 62 ans pour tous les enseignants.

e) « **Retraite possible** » : retraite anticipée possible dès 55 ans d'âge et 25 versements annuels, ou dès 60 ans quelque soit le nombre de versements (sauf si l'on a signé un engagement en compensation d'une réduction de la finance d'entrée).

3. « Traitements »

1re ligne 2e ligne 3e ligne 4e ligne	a	b	c	d	e	f	g
						h	

Cette rubrique comprend **trois notions clés** indiquées dans les colonnes a), b) et e), soit :

a) « **Traitement réel** » : traitement annuel brut sans déduction aucune.

b) « **Déduction de coordination** » : portion de salaire couverte par l'AVS et financée par le « 5 % AVS » retenu sur la fiche de salaire ; cette déduction de coordination n'est donc pas couverte par la CIA et ne donne pas lieu à une cotisation CIA ; elle est au maximum de 12 320.—, homme avec retraite à 62 ans, et 16 000.—, homme avec retraite à 65 ans et toutes les femmes.

e) « **Traitement assuré** » : portion du salaire annuel couverte par la CIA ; elle correspond à la différence entre a) et b) ; c'est sur ce montant qu'est calculée la cotisation statutaire de 6,75 %.

Lues horizontalement, ces trois colonnes montrent :

1re ligne (situation au 30.9.76) : les anciens montants avant augmentation, soit : ancien traitement réel - déduction coordination = ancien traitement assuré CIA.

4e ligne (situation au 1.10.76) : les nouveaux montants comprenant toutes les augmentations intervenues, soit : nouveau traitement réel - (nouvelle) déduction de coordination = nouveau traitement assuré CIA.

Les **modifications** intervenues dans le calcul du nouveau traitement se trouvent en deuxième et troisième lignes et se lisent ainsi :

2e ligne : annuités ; une classe entière de salaire comporte 12 annuités.

3e ligne : augmentations autres que l'annuité ; par exemple, dans le bordereau du 1.10.76, passage dans la nouvelle échelle des salaires en classe 15 pour les « enfantines » et 16 pour les « primaires », les annuités étant variables selon les années de service.

Ces deuxième et troisième lignes sont à lire ainsi dans les colonnes :

a) indication des **augmentations,**

b) modification de la **déduction de coordination :** la part prise en compte par l'AVS change selon le montant du salaire; lorsque la déduction n'est pas au maximum, les augmentations de traitement interviennent pour la hausser,

c) modifications **prises en compte** dans le calcul du traitement assuré et du rappel, soit : augmentations - augmentation éventuelle de la déduction de coordination = modifications brutes de calcul pour e. et f.

d) **rectification** de la colonne précédente ; intervient dans certains cas rares où les modifications brutes ne sont pas prises en compte telles quelles,

f) **nouveau rappel** à la charge du membre, calculé sur les modifications selon les taux suivants : annuité 70 % membre (70 % Etat) ; autres augmentations 25 % à 100 % membre (idem Etat),

g) **durée** pendant laquelle ce nouveau rappel sera perçu,

h) **montant mensuel** des autres rappels déjà en cours (anciens rappels) ; le total mensuel des rappels figure dans la 4e bande « cotisations », leur détail dans la 5e bande « rappels ».

4. « Cotisations »

a	c	e	g	i	j	k
b	d	f	h			m

Cette rubrique donne le détail de la **somme mensuelle** que nous versons à la CIA.

a) Cotisation **statutaire de 6,75 %** du nouveau traitement assuré.

b) **Des centimes** pour le principe ! soit : différence entre cotisation due (par exemple le 6,75 % de 8 mois de salaire y + 4 mois de salaire z, divisé en douze mois) et cotisation réellement versée (par exemple le 6,75 % de 9 mois de salaire y + 3 mois de salaire z, divisé en dix mois).

c) Cotisation d'**adaptation supprimée** par le vote référendaire ; pour calculer le montant du remboursement à venir, prendre le bordereau du 1er mars 1976 et multiplier le montant indiqué dans cette case par 5 (versé pendant 5 mois).

d) Voir b, tombé aussi.

e) **Total mensuel** des **rappels** anciens (3.h.) et nouveaux (3.f. 4e ligne, divisé par dix mois), voir détail cinquième bande.

f) En sommeil.

g) Montant mensuel payé par une **finance d'entrée** (obligatoire dès 29 ans selon les nouveaux statuts, auparavant 26 ans femmes, 28 ans hommes), ou un **rachat d'années** de service ; le but de ce dernier est de faire « remonter » en arrière la date de la case b, deuxième bande « origine des droits », et donc d'augmenter la couverture (montant des prestations, invalidité, décès ou retraite, et âge de celle-ci).

h) **Date** jusqu'à laquelle les montants mentionnés en g) sont redevables.

i) Même contenu que sous g) mais payé **sur cinq ans** seulement, avec un taux d'amortissement moins élevé (intérêts seulement), mais dû même en cas de sinistre.

j) **Remboursement** avec intérêts d'emprunts éventuels.

k) **Part employeur** à charge du sociétaire qui désire, quoique avec un taux d'activité diminué, maintenir le traitement précédent.

m) **Total** des différentes rubriques précédentes, représentant la cotisation mensuelle.

5. « Rappels »

a	b	c	d	e

La bande « Rappels » donne le détail du total indiqué sous 4.e., pour autant qu'il n'y ait pas plus de trois rappels (trois cases disponibles !), avec chaque fois les dates auxquelles ces rappels seront perçus pour la dernière fois.

Dans le bordereau du 1.10.76, les rappels peuvent être dus aux causes suivantes :

a) « Coulissement » dans la nouvelle échelle des salaires (oct. 75), avec date-limite octobre 1976, (et non septembre car cotisation dès mars).

b) « Arrondis » dus à l'ordinateur lors de l'intégration des allocations de vie chère dans le traitement CIA (mars 1976), avec date-limite décembre 1976.

c) Passage en classe 15 ou 16 (septembre 1976), avec date-limite août 1977, **autre possibilité :** annuité au 1.9.76 non indiquée dans ces cases, mais comprise dans le total de la case e) « cotisations ».

d) Rappel étalé sur une période plus longue que celle prévue statutairement, avec un taux d'amortissement plus élevé, prévu dans certains cas rares d'augmentations importantes de tout un groupe.

e) **Date** à laquelle les modifications sont entrées réellement en vigueur pour l'Office du personnel de l'Etat ; n'est pas semblable à la date indiquée sous «Traitements» 4e ligne, pour cause de délais de transmissions entre services.

6. « Etat au... »

a	b	c	d	e	f

a) **Solde dû** sur un amortissement financier (mais pas « actuariel »).

b) **Intérêts** payés sur cette dette pendant l'année, déductibles des impôts.

c) Solde dû sur un emprunt.

d) Voir b).

e) Montants déjà versés par l'épargnant, intérêts compris.

f) Total des cotisations déjà versées par le sociétaire.

e) et f) Indiquent les montants qui seraient **rétrocédés** en cas de démission ne donnant pas droit à des prestations (invalidité, décès, retraite) ou **hérités** en cas de décès (s'il y a « droit » au remboursement).

A ce propos, rappelons qu'il est toujours possible pour les **sociétaires** qui ne laisseraient **pas de veuve** lors de leur décès (hommes célibataires, veufs, divorcés - toutes les femmes), et pour les **épargnants** qui ne laisseraient **ni conjoint ni orphelins,** d'indiquer au secrétariat de la caisse (av. Jules-Crosnier 10, 1206 Genève) les personnes qu'ils voudraient faire bénéficier de cette somme.

La lettre doit être entièrement manuscrite, datée et signée, et porter le ou les nom(s) dans l'ordre d'importance, en indiquant éventuellement la part de chacun. Elle peut porter référence à l'article 25 A.

Il faut insister sur le fait que **ce « remboursement » ne peut avoir lieu que si le secrétariat est en possession de ce texte en bonne et due forme.**

Liliane Palandella.

Nouveau programme et vieilles images

Dans l'article sur le programme romand d'éducation artistique paru dans l'« Educateur » du 15 octobre, j'ai lu avec stupéfaction qu'à côté des leçons d'activités créatrices prévues pour les deux sexes, subsistait un deuxième volet d'activités manuelles réservées aux garçons, les filles, pendant ce temps-là, faisant devinez quoi... des travaux à l'aiguille, mais oui !

Les activités créatrices, qu'elles soient ou non travaux à l'aiguille peuvent éveiller ou enrichir la créativité de l'enfant. Elles le peuvent **si** elles se déroulent dans un certain climat de liberté. Où se situe-t-elle donc cette liberté indispensable, si l'activité est imposée à une catégorie d'élèves définie par une différence de sexe ?

Voir la ségrégation actuelle des sexes se perpétuer dans un projet, donc un plan plus ou moins idéal devant s'adapter à la vie future des enfants me fait bondir.

Ce programme particulier ne peut que :

1. renforcer l'image actuelle assez terne des leçons de couture ;

2. enfermer davantage encore filles et garçons dans 2 stéréotypes figés et complémentaires : soit d'une part la femme aux doigts de fée, si habile, etc., qui devient finalement la domestique de toute la maisonnée et, d'autre part, l'homme intéressé aux grandes choses, pas fait pour ces travaux si fins, ne sachant de toute manière pas s'y prendre (et pour cause), etc., qui se fait servir et n'est pas autonome.

Est-ce le résultat désiré par les auteurs du programme ?

Un être humain.

Un otage, de Brendan Behan

La dynamique équipe de Vernier, dont font partie bon nombre de nos collègues, présente depuis quelques jours aux Ranches une pièce de l'Irlandais Brendan Behan.

« L'Otage », c'est le soldat anglais que l'Armée républicaine irlandaise, l'IRA, a capturé et fusillera si une sentence de mort prononcée contre un autre soldat, mais Irlandais cette fois, est exécutée.

Sujet dramatique, malheureusement d'actualité, mais pièce tour à tour comique, caustique, tendre ou pathétique. Pat fut un vaillant partisan des révoltes de 1916 à 1922, un ancien combattant des luttes sanglantes qui précédèrent et suivirent la déclaration d'indépendance de l'île et sa partition. Dans ce conflit, il a laissé une jambe, plutôt un pied, ou seulement, peut-être, un orteil. A moins que la goutte... comme le lui rappelle aimablement son épouse vinaigrée. Tous deux sont tenanciers d'un manoir tombé dans la misère et dont les châtelaines arpentent plus le pavé mouillé que les parquets cirés. Langage et personnages colorés, bigarrés même : un ecclésiastique en rupture de paroisse après un séjour forcé derrière les barreaux, une assistante sociale très insistante, un colonel anglo-irlandais en kilt jouant des airs funèbres sur une cornemuse et constamment inquiet de l'heure, deux « princesses » masculines. Et l'innocent soldat anglais pris en otage, aussi insolite dans cette fourmilière qu'une églantine dans un budget militaire.

La pièce se déroule à toute allure ; le drame est imminent et pourtant l'humour, la bonne humeur ne manquent pas, prenant la relève pour détendre la situation, tandis que des chansons souvent très fraîches créent des espaces calmes.

Cette atmosphère faite de feu, de pierre et d'eau, c'est l'étrange Irlande, les falaises abruptes, les rochers fendus de la chaussée des géants, désertiques et impressionnante, les étangs romantiques et les rivières vertes, les palmiers méditerranéens et les haies de fuchsias en fleurs, l'eau noire de la Liffey, les mines patibulaires que l'on aperçoit parfois au fond des pubs mal éclairés, les horloges brouillées avec le temps, les joueurs de harpe.

La très grand réussite de l'équipe de Vernier, c'est d'avoir su trouver le ton juste, ni mélo, ni désinvolte, de partir à la conquête du public et de la pièce (l'otage, c'est — peut-être — le comédien livré sur scène) avec un enthousiasme communicatif. Le secret : la qualité des professionnels alliée à la ferveur des amateurs. Citer un des acteurs serait risquer d'oublier l'un des autres. Ils méritent tous nos applaudissements, de même que le metteur en scène.

Hâtez-vous, le spectacle se termine ce week-end !

Lu.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
chemin du Renard 44, 1211 **Le Lignon.** Tél. (022) 96 30 06.

avoir un "compte-salaire" c'est...

Recevoir un intérêt dès le lendemain du versement
Une sécurité absolue par règlement sans numéraire
Un encouragement à l'épargne

Obtenir encore d'autres avantages que vous découvrirez en demandant à nos guichets notre brochure consacrée aux "comptes salaires".

Union de Banques Suisses

Plus de 60 succursales et agences en Suisse romande

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Une entreprise publique

Toute entreprise offre à ses clients des prestations sous forme de marchandises ou de services. Dans notre système d'économie de marché, elle doit réaliser des profits suffisant au moins à couvrir ses frais d'exploitation, faute de quoi elle est appelée à disparaître à plus ou moins brève échéance. En dehors de cette règle économique elle peut pratiquement faire ce qu'elle veut, dans le cadre de la loi, bien entendu.

Certaines entreprises, pourtant, échappent partiellement à cette règle économique et du même coup à son corollaire qui est la liberté d'action. Ce sont les entreprises publiques dans lesquelles les pouvoirs publics dominent la gestion et assument les risques. En fait, l'Etat n'y détient pas forcément la totalité du capital ou de la gestion si bien qu'il existe différentes formes d'entreprises publiques qui se situent à mi-chemin entre l'entreprise purement privée et l'entreprise totalement publique.

Le présent dossier, après une introduction générale sur les entreprises publiques en Suisse, sera consacré à un exemple caractéristique, celui des CFF.

Pour des motifs d'intérêt général

Si les entreprises publiques échappent dans une certaine mesure à **la règle économique du profit,** c'est que cette dernière **est remplacée dans l'ordre des priorités par la notion d'intérêt général** qui recouvre elle-même des notions comme le service public (transports en commun par exemple), l'utilité publique (Banque Nationale par exemple) ou la raison d'Etat (industrie de l'armement par exemple). Les éventuelles pertes financières de ces entreprises jugées d'intérêt général sont alors compensées par les ressources financières de l'Etat, c'est-à-dire le produit de l'impôt.

Dans notre pays, les entreprises publiques, qui détiennent certains monopoles, revêtent des formes diverses comme les offices, les régies directes ou autonomes, les concessions ou encore les sociétés d'économie mixte dans lesquelles l'Etat intervient au titre d'actionnaire. Notre état fédératif connaît des entreprises publiques **aux niveaux fédéral, cantonal et communal.**

Une notion subjective

L'intérêt général n'est pas une notion objective, d'où les options souvent politiques qui sont à l'origine de certaines entreprises publiques. L'exemple actuel de nos voisins français est à cet égard significatif, puisque l'opposition au régime en place de M. Giscard d'Estaing se cristallise autour d'un programme de nationalisations d'entreprises jugées par elle d'intérêt général pour servir la collectivité.

Autres exemples, les pays de l'Est connaissent des régimes où la quasi-totalité des activités économiques sont gérées par l'Etat alors que les Etats-Unis ont laissé aux entreprises privées des secteurs comme les chemins de fer ou le téléphone.

En Suisse, notre compagnie d'aviation nationale est privée alors que les chemins de fer fédéraux sont une entreprise publique ; les téléphériques ou autres remontées mécaniques sont en général des entreprises privées alors que les chemins de fer de montagne sont souvent des entreprises publiques.

PRINCIPALES ENTREPRISES PUBLIQUES EN SUISSE

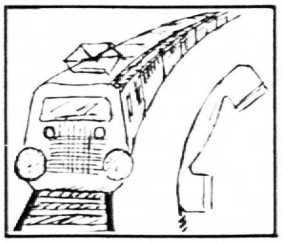

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
- Les CFF et la majorité des autres chemins de fer
- La plupart des entreprises de transports publics (à l'échelon cantonal et communal)
- Les PTT
- La SSR, Société suisse de radiodiffusion et de télévision.

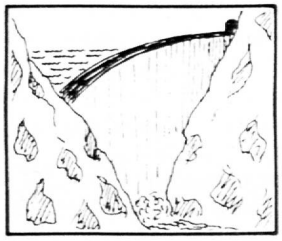

ÉNERGIE
- La plupart des compagnies d'électricité, des centrales hydrauliques, des usines à gaz.
- Les centrales nucléaires.

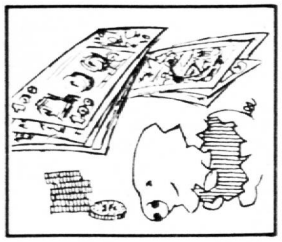

BANQUES
- La BNS, Banque nationale suisse.
- Les banques cantonales.
- Les caisses d'épargne locales.

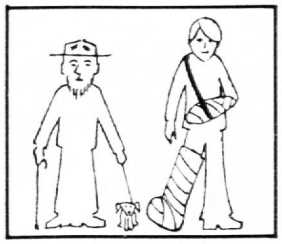

ASSURANCES
- La CNA, Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents.
- L'AVS, Assurance vieillesse et survivants.
- Assurance incendie (monopole d'Etat dans 18 cantons).

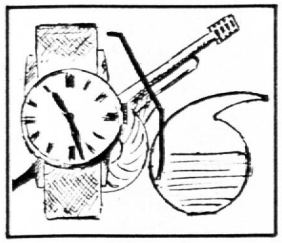

COMMERCE ET INDUSTRIE
- Ateliers militaires (usines d'armement).
- L'ASUAG, Société générale de l'horlogerie suisse S.A. (13% de participation de la Confédération)
- La SCH, Société suisse de crédit hôtelier (50% de participation de la Confédération).
- Société fiduciaire de la Broderie, St. Gall (50% de participation de la Confédération).
- Régie fédérale des alcools (monopole fédéral).
- Les Salines du Rhin et de Bex.

Une régie publique : les CFF

L'expansion rapide et généralisée de l'automobile dans la période d'après-guerre a relégué le chemin de fer au 2e rang des moyens de transport. Face à la concurrence de la route, le rail se doit de développer au maximum ses prestations et d'exploiter ses possibilités propres pour rester dans la course. La tâche n'est pas facile.

En tant que régie publique, les CFF sont soumis au *contrôle étatique* et aux lois sur les transports. D'autre part, service public, les CFF doivent satisfaire l'ensemble de la population.

Un important déficit apparaît-il dans les comptes ? « L'entreprise est mal gérée » entend-on. Une hausse des tarifs intervient-elle ? C'est la grogne parmi les usagers des chemins de fer fédéraux. Bien souvent ces réactions ne font que trahir un manque de connaissance du rôle et de la vocation des CFF en Suisse.

QU'EST-CE QU'UNE RÉGIE PUBLIQUE ?

Une régie publique est une entreprise étatique disposant d'une autonomie plus ou moins étendue à l'égard de la collectivité publique dont elle est issue. Elle est organisée soit en vue d'une activité commerciale (CFF-PTT), soit en vue de l'exploitation d'un monopole d'Etat (Régie des alcools - Radio-TV).

Les CFF se distinguent d'une quelconque branche administrative sur plusieurs points, et notamment par :

- un contrôle de l'Etat limité,
- un capital propre donné par l'Etat (capital de dotation),
- une comptabilité distincte.

LES OBLIGATIONS DES CFF

Les échanges de toute nature, commerciaux, culturels ont été largement favorisés par le développement des transports. Ceux-ci ont pris une telle importance dans la vie des individus et des économies, qu'ils sont considérés comme un secteur d'intérêt général. Quel est en effet le pays qui n'importe ou n'exporte pas de marchandises ? Quelle est la personne qui n'a jamais utilisé les transports collectifs ? Les mouvements d'individus et de marchandises sont devenus à ce point nombreux, qu'en Suisse comme dans les autres pays, il a fallu adopter une politique des transports.

Les CFF doivent en toutes circonstances **servir l'intérêt public,** ce qui parfois va à l'encontre des intérêts propres de l'entreprise.

La loi fédérale sur les CFF du 23.6.1944 stipule que :

— « Les CFF serviront les intérêts de l'économie et de la défense nationale. Ils tiendront compte des besoins de l'économie nationale dans leurs tarifs et par leurs horaires, autant que leurs ressources financières le permettront. »

— « Les CFF seront administrés et exploités selon les principes d'une saine économie. Ils doivent être constamment maintenus en bon état d'entretien et s'adapter aux exigences du trafic et aux progrès de la technique. »

La loi fédérale sur les transports par chemin de fer et par bateaux, du 11 mars 1948, et le Règlement de transport, du 2 octobre 1967 viennent compléter ces dispositions. Quatre principes essentiels de l'exploitation du réseau ferroviaire y sont définis :

1. **Exploitation obligatoire :** les CFF doivent desservir, chaque jour de l'année, toutes les lignes même s'il y a peu de personnes ou de marchandises à transporter.
2. **Horaire obligatoire :** les horaires des trains de voyageurs doivent être rendus publics ; les trains doivent circuler selon ces horaires. En cas de catastrophe — ligne coupée par un accident, une avalanche, une inondation — les CFF doivent assurer la communication par n'importe quel moyen.
3. **Tarif obligatoire :** à conditions égales, sur l'ensemble du réseau, tout usager des CFF paie le même tarif. Les modifications des tarifs sont soumises à l'approbation des autorités.
4. **Transport obligatoire :** les CFF sont tenus de transporter gens et choses en tout temps et tout lieu.

Les dispositions légales régissant le transport par chemin de fer ont des retombées sur les finances des CFF.

La vocation de service public du chemin de fer veut que la liaison par rail soit assurée jusque dans les régions les plus reculées du pays. C'est ainsi que les trains desservent régulièrement des lieux isolés et peu peuplés. Ces lignes, trop peu fréquentées, ne sont guère rentables, les CFF doivent cependant les exploiter. D'autres services, tels que les abonnements et le trafic des marchandises de détail sont également non rentables.

En outre, des **investissements considérables** sont nécessaires pour adapter les installations ferroviaires au progrès technique et technologique : installations de sécurité et de contrôle du trafic, amélioration du réseau, nouveaux véhicules...

A cet égard, les charges sont particulièrement lourdes. Malgré cela, les tarifs CFF n'ont pas suivi les taux de renchérissement et d'augmentation des salaires.

A ces causes structurelles de **déséquilibre financier** se sont ajoutées, en 1975, des causes conjoncturelles, le ralentissement économique général a eu des incidences sur le trafic ferroviaire, de sorte que les dépenses dépassant largement les produits, l'exercice 1975 des CFF s'est soldé par un déficit de près de 623 millions. Selon la loi, ce déficit sera supporté par la Confédération. Il n'en reste pas moins qu'à l'avenir une nouvelle politique des transports devra tendre à établir une meilleure coïncidence entre les exigences de l'entreprise et les exigences en tant que service public des CFF.

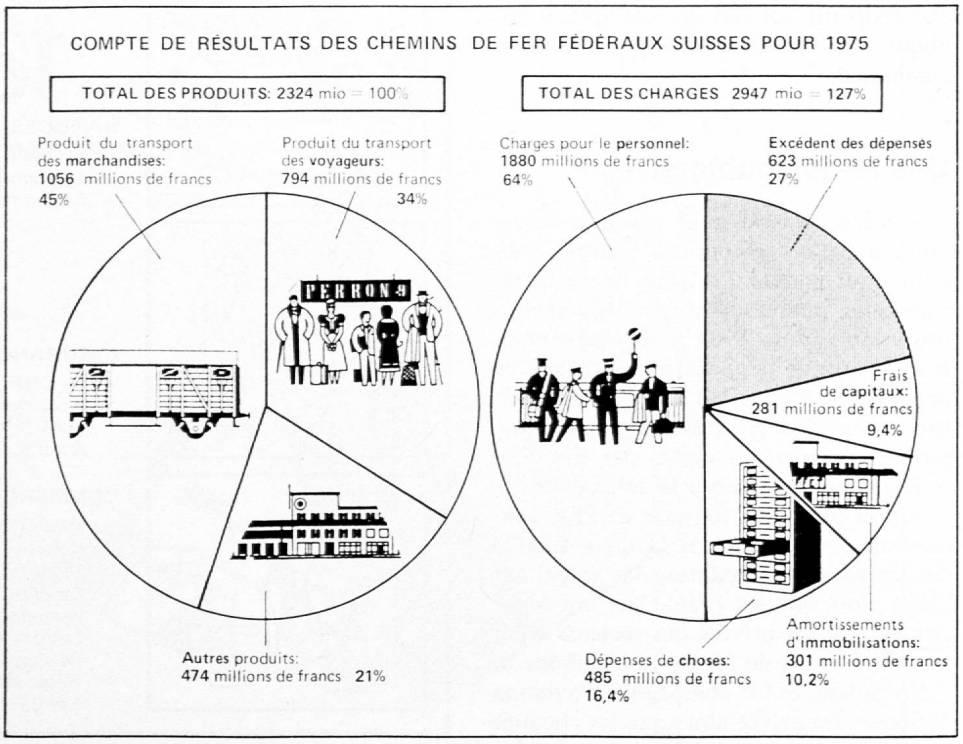

LES CFF EN QUELQUES CHIFFRES
En 1975

— 210,6 millions de personnes ont voyagé avec les CFF.
— 35 millions de tonnes de marchandises ont été transportées par les CFF.
— Les trains CFF ont parcouru 89 millions de kilomètres.
— Les lignes exploitées par les CFF représentent 2921 km.
— Il y a en moyenne une gare ou une halte tous les 3,6 km.
— 82 passages à niveau ont été supprimés.
— L'effectif des CFF se monte à 41 522 personnes.

SOUTIEN A L'ÉCONOMIE SUISSE

Le ralentissement économique n'a pas épargné le secteur des transports. En 1975, les CFF ont enregistré une baisse de 3,7% du trafic voyageurs par rapport à 1974 ; quant au trafic marchandises il a diminué de 27 %.

Malgré le fléchissement de la demande de transports, une compression des dépenses de l'entreprise n'était guère possible. En effet, les trains doivent circuler même s'ils sont peu occupés. Il faut entretenir le matériel et les installations. Récession ou haute conjoncture, les prestations des CFF restent les mêmes et le personnel nécessaire à l'exploitation pratiquement inchangé.

La politique des transports ne se fait pas au jour le jour. Un ralentissement conjoncturel ne doit pas faire perdre de vue les objectifs à long terme. Renoncer à investir en période de récession revient à prendre un retard qui se manifestera lors d'une éventuelle reprise. Les CFF, par conséquent, ont entrepris un programme d'investissements destiné à résoudre d'ores et déjà les saturations du réseau qu'engendrerait un redémarrage de l'économie.

Par ailleurs, les autorités fédérales demandent instamment aux CFF de soutenir l'économie suisse et plus particulièrement les secteurs les plus touchés par la récession, en entreprenant des dépenses destinées à fournir du travail.

Telles sont les principales raisons qui laissent prévoir pour 1976 un déficit de quelque 800 millions, déficit qui devrait être ramené à environ 700 millions en 1977, grâce à l'augmentation du prix des billets entrée en vigueur le 27 octobre dernier.

Les chemins de fer ont contribué pour une part non négligeable au développement de l'économie suisse et au bien-être de la population. Reliant villes et régions rurales par des trains réguliers, ils ont favorisé le progrès des campagnes et évité en partie leur dépeuplement.

LES COMMANDES DES CFF A L'ÉCONOMIE SUISSE - 1975

Des commandes pour un total de 1 milliard et 12 millions de francs suisses ont assuré du travail à quelque 18 000 personnes. Ces investissements se répartissent dans les branches suivantes :

Industrie des machines	416 mio de fr.
Bâtiment	290 mio de fr.
Métallurgie	161 mio de fr.
Industrie du bois et du papier, arts graphiques, fournitures de bureau et articles de première nécessité	68 mio de fr.
Industrie du textile, du cuir ; services	50 mio de fr.
Combustibles, carburants, produits chimiques	27 mio de fr.
	1012 mio de fr.

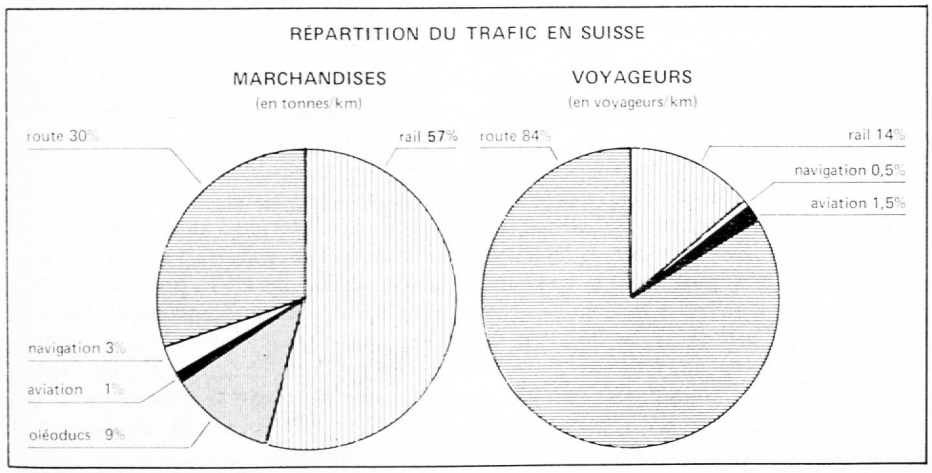

Quelques « premières »

— Le Simplon est le plus long tunnel ferroviaire du monde avec 19,8 km.
— Le pont de la Lorraine à Berne est le plus grand viaduc ferroviaire à 4 voies du monde : 1,15 km.
— Le réseau des CFF est le premier et seul réseau national à être électrifié à près de 100 %.

L'AVENIR DES CHEMINS DE FER

L'automobile synonyme de liberté et d'évasion est devenue incontestablement le mode de transport favori. Dès les premières années d'après-guerre **la part du trafic routier** sur le marché suisse des transports n'a fait que croître au détriment de la part assurée par les chemins de fer.

Dans les années 50-51, la route et le rail se partageaient également la presque totalité du trafic voyageurs (50 % chacun). En 1975 la route s'octroie plus de 80 % des transports de personnes.

La même tendance se manifeste, mais de façon moins prononcée, dans le transport de marchandises où la part des chemins de fer de 70 % en 1950 est retombée à moins de 60 %, en large partie cependant au profit du transport par oléoduc.

Cela signifie-t-il que le service public rendu par les CFF est de moins en moins nécessaire, que le chemin de fer ne peut plus être compétitif, que le sacrifice financier de la Confédération ne se justifie plus ? Ne nous fions pas trop aux pourcentages. Les chiffres absolus de personnes et marchandises transportées par les CFF n'ont fait que croître depuis 1950, avec un léger fléchissement cependant dès fin 1974 (trafic-voyageurs — 3,7 % en 1975 — trafic marchandises — 27 %). Cette diminution est en grande partie conséquence de la situation économique. Il y a donc lieu de penser qu'une reprise donnera un nouvel élan également au trafic ferroviaire.

D'autres points amènent à penser que **le rail n'est de loin pas mort.** Les limitations de vitesse entrées en vigueur sur les routes et autoroutes nationales, la densité croissante du trafic automobile, le développement du réseau ferroviaire, le problème énergétique, la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire sont des données qui dans un futur plus ou moins proche risquent fort de bouleverser les tendances actuelles et de remettre en question la suprématie de la route.

— Le chemin de fer est parfaitement compétitif sur le plan de la rapidité sur les longues et moyennes distances et sur toutes les lignes.

— L'accroissement du trafic routier rend ce dernier de plus en plus pénible et des restrictions s'y rapportant de plus en plus nombreuses. L'insécurité sur les routes augmentera immanquablement.
— Sur moyennes et longues distances (trains intervilles), le chemin de fer consomme à charge équivalente dix fois moins d'énergie que l'automobile, huit fois moins qu'un camion lourd.
— L'énergie utilisée par les chemins de fer est produite pour la plus grande part dans des usines suisses. Le réseau ferré est par conséquent largement indépendant de l'étranger dans ce domaine.
— Les CFF utilisent une énergie essentiellement électrique, dite énergie « propre », non polluante, produite dans des usines hydrauliques.
— La densité d'occupation du sol par unité de trafic pour le chemin de fer est la plus faible de tous les moyens de transport.

Ces données œuvrent en faveur d'une popularité grandissante du chemin de fer. Il faudra pour cela que les CFF obtiennent un soutien massif, tant de la part des utilisateurs potentiels que des autorités compétentes.

Une nouvelle « commission fédérale de la conception globale suisse des transports » a d'ores et déjà été mandatée par le Conseil fédéral pour étudier et proposer un système de transport rationnel qui devra répondre aux besoins de l'économie et de la population suisse, tout en préservant l'environnement.

Le mode de transport dans le contexte national devient une décision sur l'avenir.

Il est évident que le chemin de fer et les autres transports publics ne sauraient en toute occasion remplacer l'automobile. Les différents moyens de transport sont tous complémentaires, à condition qu'ils trouvent entre eux un certain équilibre. Songeons au coût que représentent, pour notre économie, des trains et des automobiles circulant à moitié vides sur des voies parallèles qui ont nécessité de gros investissements.

Jusqu'à présent, l'individu a toujours joui d'une liberté totale en matière de transport, dans la mesure toutefois de ses moyens. Il devra aussi veiller à ne pas en abuser et comprendre les exigences nouvelles posées par la récente crise du pétrole et par la détérioration de notre environnement.

En attendant, les CFF demeurent une charge très lourde pour la Confédération qui doit et devra encore éponger leurs déficits, leur existence apparaissant comme partie intégrante d'une solution d'avenir dans une société qui poursuit des objectifs tels que l'amélioration de la qualité de la vie et l'indépendance énergétique face à l'étranger.

L'ÉNERGIE ET LES TRANSPORTS

— 20 % de l'énergie consommée en Suisse est utilisée pour les transports.
— Part des différents modes de transport dans la consommation d'énergie utilisée pour les transports : (données pour 1973)

Route :	77 %
Aviation :	16,5 %
Rail :	5 %
Navigation :	1,5 %
	100 % d'énergie utilisée pour les transports

— Les chemins de fer utilisent :

- le 5 % de l'énergie destinée aux transports alors qu'ils assurent les 57 % du trafic de marchandises et le 14 % du trafic de voyagers.
- 1 % de l'énergie globale consommée en Suisse.
- 7 % de l'énergie électrique consommée en Suisse.

Echos de la presse

Pour compléter ce dossier consacré à l'entreprise publique et aux CFF, nous avons récolté quelques comptes rendus et commentaires parus ces derniers temps dans la presse romande. Ils mettent tous en lumière la position difficile des transports publics, à la fois entreprises soumises à une saine gestion et services pour la collectivité.

J'ACHÈTE MIEUX, organe de la Fédération romande des consommatrices, août 1976.

Un train de hausses

En définitive, nous aurons donc droit le 27 octobre prochain à toutes les augmentations prévues pour l'an dernier...

... Il y en aura donc pour tout le monde : pour le travailleur et l'écolier qui font les voyages tous les jours, pour celui qui prend occasionnellement le train, comme d'ailleurs pour « l'homme d'affaires qui préfère le chemin de fer », pour celui qui rentre à la maison en fin de semaine comme pour le touriste qui admire le paysage sans se pencher au-dehors, pour les grands-parents qui vont voir leur fille mariée en Suisse alémanique comme pour les skieurs qui prennent le train des neiges...

Le cercle vicieux des services publics

Comme les PTT, les CFF se trouvent donc pris dans le cercle vicieux bien connu des services publics, auxquels on impose de maintenir un certain équilibre entre les charges et les produits d'exploitation : les ventes baissent, les frais augmentent, les tarifs sont relevés, d'où nouvelle diminution du nombre de clients et « nécessité » de réadapter les prix.

LA SUISSE, 27 octobre 1976, dépêche ATS — Agence télégraphique suisse.

BILLETS CFF : PLUS 10 % DÈS AUJOURD'HUI

Berne (ATS) — Dès aujourd'hui, tous les usagers des CFF paieront en moyenne 10 % de plus leur billet. Ce renchérissement, qui a été accepté il y a quelque temps par le Conseil fédéral, apportera aux CFF un supplément de recettes d'environ 80 millions de francs. Il concerne le transport de personnes et de marchandises...

... Ces adaptations tarifaires avaient déjà été préparées en 1973, mais leur application avait été retardée. Selon les indications du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie, ces augmentations se sont avérées nécessaires en raison de la situation financière déficitaire des CFF.

Le déficit de 622 millions en 1975 a fortement chargé la caisse fédérale. Pour l'année en cours, on prévoit un déficit de 800 millions et pour l'année 1977 des pertes de l'ordre de 700 millions de francs. La dernière augmentation des tarifs remonte au 1er janvier 1974.

L'IMPARTIAL, 27 octobre 1976.

Le conseiller fédéral Georges-André Chevallaz, entouré de l'état-major du Département des finances, a commenté hier « son » budget à l'intention de la presse.

Si l'on compare ce budget à celui de 1976, on constate une augmentation des dépenses d'un milliard de francs ou de 6,7 pour cent, dont 726 millions s'expliquent par la croissance du déficit des CFF et de la charge des intérêts. Sans cette croissance, les dépenses ne progresseraient que de 1,9 pour cent...

... La forte augmentation pour les communications est due aux prestations que la Confédération devra verser pour éponger le déficit des CFF, prestations qui se gonflent de 617 millions ou de 160 pour cent, pour atteindre environ le milliard. (Il est vrai que ce taux est plus faible si l'on considère que le Parlement a déjà voté pour 1976 un crédit supplémentaire de 457 millions.)

OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

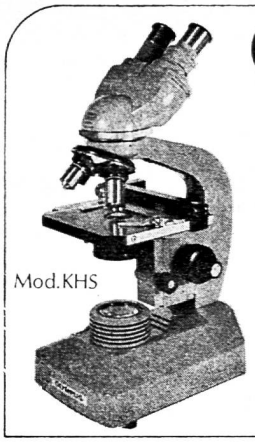
Mod. KHS

Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs
Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier
Demandez notre documentation!
Avantageux, livrables du stock. Service prompt et soigné

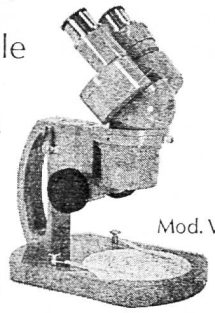
Mod. VT-2

Démonstration, références et documentation: représentation générale:
WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06

Duplicateurs à encre, à alcool, thermocopieurs, rétroprojecteurs, photocopieurs (Fr. —.12 / copie), tous accessoires y relatifs aux prix de toute concurrence !

C I T O

ENFIN UN APPAREIL ENTIÈREMENT AUTOMATIQUE-MANUEL !

Le 8e modèle...

(plus d'erreur d'emploi possible).

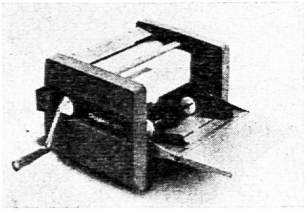

Pour la Suisse romande :
Pierre EMERY, 1066 EPALINGES / Lausanne, tél. (021) 32 64 02.
Vente - Livraisons - Entretien

Vient de sortir de presse :

NOËL AUX ACCENTS DE VÉRITÉ

Conte de Noël inédit de Josette Henry.

Ce livre, plein de poésie et de charme, plaira aux enfants comme aux adultes par sa fraîcheur et son actualité.

Prix : Fr. 6.—.

Editions Filanosa **1260 Nyon.**

Notre Succès: CRÈCHE DE NOËL *et...*

Après la réussite des crèches de Noël en novembre 1975, nous vous présentons cette année 1 nouveau découpage très attrayant:

LANTERNE DE NOËL ou la joie lumineuse de la Nativité Fr. 2.– * ★ * 4 feuilles cartonnées 23/31 cm et 6 papiers de couleur

CRECHE DE NOËL à colorier. Toute l'ambiance de la Naissance de Jésus. 16 figurines. Très appréciée par tous les enfants. Fr. 1.50 * ★ * 3 feuilles cartonnées 21/29,7 cm

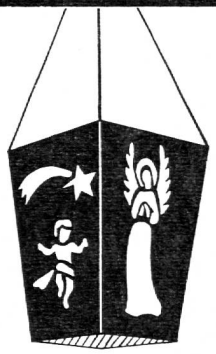

OFFRE DE NOËL 10%

sur les lanternes et crèches

Découpages disponibles : château de Lucens, château de Grandson, Cirque Knie, car postal, maison paysanne bernoise.

Paraît en décembre: châteaux de GRUYERES et THOUNE

A retourner à KETTY & ALEXANDRE, 1041 ST-BARTHELEMY

Veuillez m'envoyer (commande minimum 15 exemplaires pour maintenir nos prix réduits pour instituteurs)

_____ ex. lanterne de Noël, fr. 2.–

_____ ex. Crèche de Noël, fr 1.50

RABAIS 10%
Franco de port dès 25 ex.,
5 % dès 50 ex., 10 % dès 500 ex.

Nom et prénom _____
Rue _____ No _____
No postal _____ Localité _____
Signature _____ E

classes enfantines

maîtresses, normaliennes, découvrez pour vos petits élèves dans

des textes à se faire lire et des histoires à se faire raconter, de la lecture variée, des devinettes, des coloriages, des recettes de cuisine, du bricolage, de la physique amusante,

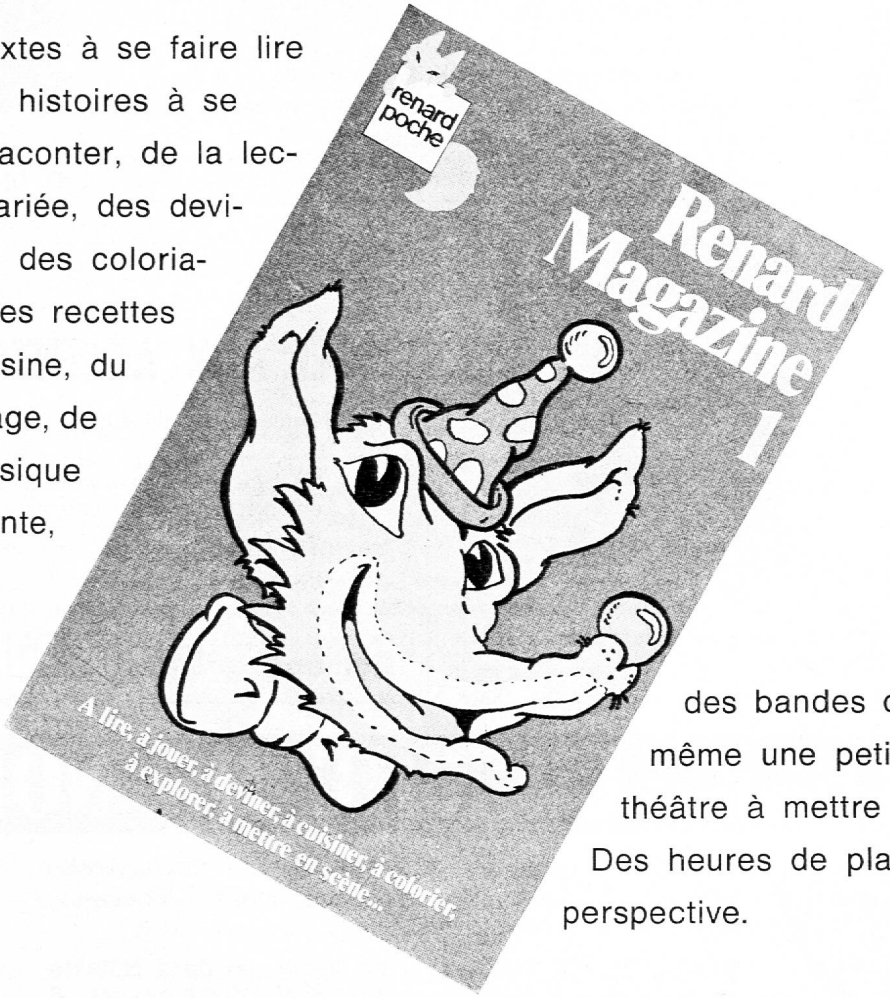

des bandes dessinées... et même une petite pièce de théâtre à mettre en scène. Des heures de plaisir en perspective.

Votre libraire vous offre ce volume

à l'achat de 2 autres titres de la collection au moyen du bulletin ci-dessous

Allez consulter sans engagement cette collection chez votre libraire.

M./Mme/Mlle

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____

a reçu un exemplaire Renard Poche à l'achat de 2 autres volumes de la collection.

Timbre et signature du libraire

ÉCOLE DES LOISIRS — DIFFUSION PAYOT

Comité central du 22 octobre 1976

Le Comité central rencontrera le chef de service de l'orientation scolaire et professionnelle le mardi 9 novembre à 17 heures. La discussion portera essentiellement sur l'orientation scolaire. Les statistiques demeurent une discipline des mathématiques où certains impondérables peuvent provoquer quelques incidents, quelques nuances selon l'altitude à laquelle on se trouve... Nous suggérerons, nous proposerons et nous vous donnerons un compte rendu détaillé dans un prochain « Educateur ».

Dans un deuxième temps, nous examinerons les divers règlements qui doivent venir compléter nos nouveaux statuts : règlement de l'assemblée générale (notre « nouveau » législatif cantonal), règlement des cotisations, règlement du Fonds d'entraide, règlement des honoraires et indemnités. Nous nous sommes rendu compte que le Fonds d'entraide est avant tout destiné à secourir des collègues ; des actions telles que notre soutien occasionnel aux grévistes de Couvet et de Marin ne peuvent grever le « budget » du Fonds d'entraide. Nous pensons que la création d'un Fonds de solidarité — organisé et géré selon un règlement qui est encore à l'état de projet oral (!) — s'impose, plus particulièrement dans notre contexte social actuel.

Nous aurons à nous prononcer à ce sujet au cours de notre prochaine assemblée générale cantonale extraordinaire.

Dans un troisième temps, nous décidons d'admettre dans notre syndicat les futurs collègues de l'école normale qui désirent adhérer à notre association **avant** d'avoir « définitivement » quitté cet établissement (soit six mois avant). Nous pensons que notre nouvelle orientation nous autorise à prendre le risque de soutenir des collègues pas encore... « stabilisés ». L'AG devra également ratifier cette décision.

Une huitième section du SAE-SPN est en train de se créer. Une modification de nos statuts (déjà) vous sera proposée à l'occasion de cette AG : article 5... « dont l'activité principale est l'enseignement dans les écoles primaires et secondaires (au lieu de « et préprofessionnelles »). Rappelons, à ce sujet, que la septième section est celle des jardinières d'enfants. Lentement et fondamentalement, le SAE-SPN poursuit sa mutation. Nous vous en dirons plus très prochainement.

J.-P. Buri.

Participation V

Dans sa lettre du 25 octobre 1976, le bureau de la Commission scolaire de la ville de Neuchâtel nous invite à une entrevue commune avec le SNEPP-VPOD. Les trois partenaires s'entretiendront de la participation du corps enseignant aux séances de cette autorité, mercredi 17 novembre. Nous pourrons, dans le numéro 38 de l'« Educateur », vous relater les conclusions auxquelles nous serons arrivés et quelle procédure de « désignation » a été envisagée.

Vous trouverez également une relation des péripéties de notre assemblée générale du lundi 8 novembre. A ce jour (vendredi 5 novembre), il semble que l'ordre du jour provoque des réactions pleines de santé...

J.-P. Buri.

INFORMATIONS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Indexation des traitements pour 1977

M. R. Schleppy, chef du Département des finances, a réuni le 27 octobre dernier les représentants des associations professionnelles afin de leur faire part des intentions du Conseil d'Etat au sujet de l'indexation des traitements pour l'année 1977. Il nous a annoncé que, malgré les difficultés financières auxquelles le canton doit faire face depuis quelques temps, le Conseil d'Etat a décidé de verser aux fonctionnaires cantonaux une allocation de renchérissement de 3 % environ, dès le premier janvier 1977. Le pourcentage exact sera déterminé en fonction de l'indice du coût de la vie de novembre 1976.

La commission financière du Grand Conseil a vivement combattu la proposition du Conseil d'Etat, estimant que les salaires ne devaient pas être indexés, mais elle a dû admettre que la comparaison de nos traitements avec ceux que servent les autres cantons suisses n'était pas à notre avantage ! N'oublions pas que, pour ce qui concerne le corps enseignant primaire tout au moins, le canton de Neuchâtel figure parmi les derniers dans la statistique suisse des salaires !

Il ne faut pas perdre de vue non plus que le train de mesures adopté dernièrement par nos autorités a déjà sévèrement rogné nos traitements. Je pense en particulier à la suspension du paiement des primes de fidélité qui à elle seule représente une diminution de salaire **insidieuse** de 500 à 600 francs par année.

Rappelons enfin que les 2 % d'allocation que nous touchons depuis le début de 1976 n'ont pas couvert l'augmentation véritable du coût de la vie et que ce manque à gagner ne sera jamais compensé !

Notons encore que depuis 1971 nos salaires n'ont pas subi d'augmentation **réelle,** comme dans beaucoup de cantons, mais que seule l'allocation de renchérissement a augmenté.

C'est donc avec une satisfaction mitigée que nous avons accepté ce 3 % pour 1977, en nous réservant la possibilité d'intervenir auprès des autorités dès que la conjoncture le permettra afin que les avantages acquis nous soient rendus et que nos salaires soient alignés sur ceux de nos collègues des cantons voisins.

Pour la commission financière
M. T.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
Maurice TISSOT, rue de la Gare,
2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Bureau et usine :
Chemin Maillefer, tél. (021) 37 62 21,
1052 **Le Mont/Lausanne.**

DANS UNE SEMAINE A DELÉMONT

Le Congrès SPJ

C'est dans une semaine, le vendredi 26 novembre à 16 heures, que s'ouvrira au cinéma Lido à Delémont le XXXIIe Congrès de la Société pédagogique jurassienne.

Le comité d'organisation, qui prépare cette grande rencontre depuis deux mois, a mis tout en œuvre pour que chacun soit chaleureusement accueilli à Delémont et s'y sente à l'aise. L'assemblée générale qui se déroulera au Lido sera encadrée de productions d'une haute valeur culturelle, et la soirée Caf' conc' de St-Georges qui suivra le dîner libre dans les restaurants de la ville permettra à chacun de se divertir en compagnie d'artistes de talent.

Facilités accordées par la DIP

Conformément aux instructions du 3 avril 1974 édictées par la Direction de l'Instruction publique, les commissions d'école et les directeurs voudront bien faciliter la fréquentation du congrès par les enseignants, en accordant les congés nécessaires ou en modifiant les horaires de l'après-midi, selon les cas. La requête présentée dans ce sens par le Comité central SPJ étant parvenue trop tard à la DIP pour permettre à celle-ci de publier une communication dans la Feuille officielle scolaire, elle a expressément autorisé le CC à faire connaître sa décision par l'intermédiaire des organes corporatifs.

Le congrès 1976 n'est pas seulement destiné aux enseignants, mais encore à leurs conjoints qui participeront en leur compagnie au dîner qui suivra l'assemblée générale et à la soirée Caf' conc'.

Afin de permettre aux accompagnants de passer agréablement l'après-midi, le comité d'organisation a prévu la visite commentée d'une remarquable collection au Musée jurassien (Porte de Porrentruy). D'une durée d'une heure, la visite débutera à 16 h. 30.

Quelques conseils pratiques

— Si vous collez au pare-brise de votre voiture la vignette rouge « SPJ » que vous avez reçue, vous pourrez trouver place dans l'un des deux grands parcs qui vous sont spécialement réservés (voir le plan figurant dans la carte de fête).

— Le congrès s'ouvrira à 16 heures précises. Dès 15 heures, au cinéma Lido, deux grandes maisons d'édition romande exposeront une collection de leurs ouvrages pédagogiques. La Guilde de documentation SPR sera également présente avec son matériel classique et ses récentes acquisitions.

— Si vous « préparez » votre Congrès à plusieurs, vous aurez intérêt à réserver à temps une table dans l'un des vingt restaurants figurant sur la carte de fête.

— A St-Georges, les loges du théâtre seront mises à disposition des dames qui désirent changer leur tenue de voyage pour une robe de soirée.

MANQUEZ VOTRE PROCHAIN RENDEZ-VOUS, MAIS NE MANQUEZ PAS LE CONGRÈS 1976 !

A. Babey.

Au programme du Congrès

LES COCCINELLES	Etienne Joliat a créé et dirige l'un des meilleurs chœurs d'enfants de notre pays.
MARTIN NICOULIN	« Nova Friburgo » : une très grande histoire, dite par un très grand conférencier, dans une langue très belle.
LA CHORALE DES ENSEIGNANTES DU JURA	Les concerts de cet ensemble de cent exécutantes dirigé par Henri Monnerat soulèvent l'enthousiasme des mélomanes.
GÉRARD KUMMER	Compositeur, pianiste, organiste, animateur du Caf conc' avec un instrument époustouflant et rarissime : le mellotron 400.
MARIE-JOSÉE PRINCE	Une jeune femme élégante et sensible qui chante les bons poètes de notre temps.
ALAIN SURDEZ	Un jeune illusionniste à l'art raffiné. Il voudrait faire croire au miracle et il y parvient.
RENÉ QUELLET	« Mime and Co. », le nouveau spectacle du grand mime suisse, avec sa tonne de matériel à installer, ses bruits et ses lumières, fait déjà des ravages.

Le CC travaille pour vous

Le Comité central s'est réuni le 28 octobre à Moutier sous la présidence de Pierre Ielmi, en présence des représentants de la SPJ à la commission du Centre de perfectionnement. Il a constaté qu'il existait des divergences dans le plan d'introduction des disciplines coordonnées entre la Suisse romande et le Jura, certaines décisions d'ensemble n'étant pas respectées dans le Jura. Le CC fera en sorte que ces inégalités soient rapidement compensées.

Après avoir approuvé le rapport du comité d'organisation du congrès du 26 novembre à Delémont, le CC a discuté du rapport qui sera présenté, en son nom, par le président Ielmi lors de l'assemblée générale.

La SPJ était invitée à désigner un membre dans la commission SEB « Leçons supplémentaires ». Le CC a choisi Paul Sanglard, mais sa représentation ne deviendra effective que si la DIP accepte de surseoir à sa décision de proposer au Gouvernement la réduction à deux du nombre des leçons supplémentaires dès le 1er avril 1977. Il ne servirait à rien en effet, estime le CC, de désigner un représentant dans un groupe de travail si la décision a déjà été prise.

Une autre représentation, celle de la « Formation des enseignants 2 », sera assurée par Daisy Hirn, qui faisait déjà partie de la commission officielle mise sur pied par la DIP il y a 5 ans. En collaboration avec la SEB, la SPJ dressera un catalogue de toutes les suggestions pour la prolongation des études.

On sait que le CC actuel, en vertu des statuts, est démissionnaire pour la fin de cette année, mais qu'il lui appartient de désigner l'un de ses représentants qui fera partie de la nouvelle équipe 77-80. Françoise Doriot, actuellement vice-présidente du Comité central et présidente de l'Association jurassienne des maîtresses ménagères, assumera cette tâche.

CIRCE III

Après un examen approfondi du projet de mandat CIRCE III qui ne porte dans un premier temps que sur la continuation de la coordination des mathématiques, et dans un second temps que sur celle de la langue maternelle, de l'allemand, de l'histoire et de l'instruction civique, le CC n'a pu accepter de voir tous les efforts fournis par les maîtres de 1re à 6e année annihilés par une coordination ainsi tronquée. Nos collègues primaires comprendraient mal que l'effort de repenser leur enseignement soit seulement leur apanage. Le fait que l'on n'a pas voulu continuer la coordination de toutes les branches de CIRCE II à CIRCE III condamne les enseignants au découragement. Mais le CC pense surtout que cette orientation signifie à terme plus ou moins long la fin de la coordination romande.

Les conditions à remplir pour que la SPJ continue à travailler à CIRCE sont les suivantes :

1. Toutes les branches de CIRCE II doivent être coordonnées à CIRCE III.
2. La SPR doit avoir droit à six représentants à CIRCE III, et non seulement aux deux qu'on lui offre.
3. Il est aberrant que les enseignants en dehors de la scolarité obligatoire prévus comme membres de CIRCE III aient un autre droit que celui de membres à voix consultative.

Le CC a enfin discuté de la démission des responsables de la Guilde de documentation SPR et du Service de placement. Il estime que ces postes doivent être mis au concours dans le cadre de la SPR. S'agissant de la nomination d'un président ou d'un secrétaire permanent pour la SPR, il opte délibérément pour le premier, estimant que les enseignants ont davantage besoin d'un représentant politique que d'un fonctionnaire.

A. Babey.

La SJTMRS prête pour un nouveau départ

La Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire joua jadis un rôle important, puisque c'est elle qui mettait sur pied les cours de perfectionnement. Lorsque naquit il y a trois ans le « Centre de perfectionnement du corps enseignant jurassien » sur la décision de la DIP, la SJTMRS vit sa fonction réduite à la portion congrue. Mais elle aurait peut-être conservé ses 450 membres qui versent chaque année 5 francs de cotisations si, par un excès de zèle, elle n'avait indiqué dans une communication le procédé à utiliser pour présenter sa démission. Malgré cela, il se trouve encore 383 enseignants qui veulent bien demeurer membres de la SJTMRS. Il est vrai que peu s'intéressent à son activité — si réduite soit-elle — et qu'il se trouvait peu de membres enthousiastes à la dernière assemblée générale si, des seize présents, l'on enlève les six membres du comité, les deux maîtres professionnels de travaux manuels, l'un des deux vérificateurs des comptes, un inspecteur scolaire, un directeur d'école normale, un ancien président et quatre animateurs des prochains cours.

Ce n'était pas un accident, puisque la précédente assemblée annuelle, qui eut lieu il y a deux ans, comptait déjà le même nombre de participants. Mais ceci n'a pas coupé les ailes à des collègues qui voient l'avenir sous des jours meilleurs. André Jecker, de Moutier, qui était démissionnaire de sa fonction de président parce qu'il entend avec raison préparer sa retraite toute proche, a passé la main à une jeune force. C'est Claude Frey, de Choindez, qui formera la nouvelle équipe avec les inspecteurs scolaires Charles Hirschi, de Bienne, Charles Moritz, de St-Ursanne, et les enseignants Jean-Marie Miserez, de Saignelégier, et Olivier Tzaut, de Mont-Soleil. Ce comité réduit estime qu'il aura un rôle important à jouer à la veille de la partition de la SPJ, dont la SJTMRS est la sous-section. Pour le Jura méridional, il entendra faire valoir le poids de ses membres dans l'orientation que pourra prendre le Centre de perfectionnement. Pour le futur canton, il se tiendra prêt à assurer la liaison avec le centre de Moutier existant ou à aider à la fondation d'un centre identique. Il sera de toute façon, à travers la SEB et la SPJ, l'interlocuteur privilégié des autorités scolaires du canton de Berne et du canton du Jura.

Pour l'instant, en collaboration avec le Centre de perfectionnement, il organise pour l'année 1976-77 les cours de dessin technique I et II (A. Aubry), d'espéranto I, II et III (O. Tzaut), de vannerie (A. Babey), d'électronique et d'électricité générale (M. Bovet), du travail de la glaise (P. Boillat), du bois (R. Droz).

Il suit aussi de près les efforts de la DIP qui tentera d'occuper les jeunes enseignants sans place dans des cours de cartonnage, de bois et de métal. Mais personne ne peut dire à ce jour si cette mesure, demandée d'ailleurs par le Centre de perfectionnement, aboutira à un résultat concret. Roger Droz, maître de travaux manuels à l'Ecole normale de Porrentruy, chargé par la DIP de l'organisation générale de ces cours, n'a pas craint de déplorer que de nombreux jeunes collègues sans place préféraient toucher les allocations de chômage plutôt que de s'inscrire à ces cours.

A. Babey.

Répondez à la SJTMRS

Les 383 enseignants membres de la Société jurassienne de travail manuel et réforme scolaire ont été invités par une circulaire à faire connaître leur avis, leurs critiques ou leurs remarques sur le projet de rapport de CIRCE II concernant les activités créatrices manuelles. Ce texte a paru dans le nº 31 du 13 octobre de l'« Educateur ».

La démarche du nouveau comité de la SJTMRS n'a pas d'autre but que « de faire connaître l'avis des masses silencieuses qui constituent la base ».

Alors, la base, à vos plumes ! Vos remarques doivent parvenir jusqu'au 30 novembre à Claude Frey, route de Delémont 56, 2764 Choindez.

B.

CONGRÈS SPJ 1976

26 novembre 1976

J'AI RETENU
DE MES LECTURES...

« J'ai renoncé depuis longtemps à cet usage frivole et facile d'un esprit sans expérience ; je veux simplement dire, et cela pour d'autres que pour moi qui suis maintenant à l'abri du monde, qu'il faut du temps pour s'accoutumer à l'espèce humaine, telle que l'intérêt, l'affectation, la vanité, la peur nous l'ont faite. L'étonnement de la première jeunesse, à l'aspect d'une société si factice et si travaillée, annonce plutôt un cœur naturel qu'un esprit méchant. Cette société d'ailleurs n'a rien à en craindre : elle pèse tellement sur nous, son influence sourde est tellement puissante, qu'elle ne tarde pas à nous façonner d'après le moule universel. Nous ne sommes plus surpris alors que de notre ancienne surprise, et nous nous trouvons bien sous notre nouvelle forme, comme l'on finit par respirer librement dans un spectacle encombré par la foule. tandis qu'en entrant on n'y respirait qu'avec effort. »

Benjamin Constant
« Adolphe »
Ed. Rasmussen, Paris.

Le journal de Toto

C'est fou ce que mon maître sait bien taper à la machine ! Chaque semaine, il nous bombarde avec une feuille polycopiée. Y a plein de trous qu'on doit remplir. Pendant qu'on transpire, il corrige les compos. Des fois, je me demande à quoi ça sert. J'aimerais autant avoir une leçon pour savoir comment il faut remplir les trous.

Toto.

Aux enseignants de français des classes primaires

L'Association des professeurs de français (APF) accueille les enseignants de français, langue maternelle et langue seconde, des écoles primaires, secondaires, professionnelles, normales, des lycées, gymnases et facultés, ainsi que tous les amis de l'APF ; elle se propose de **promouvoir l'étude de la langue et des civilisations d'expression française.**

Cotisation annuelle : membres individuels : Fr. 6.—, membres collectifs : Fr. 30.— ; CCP APF, Berne, nº 30 - 5693.

Secrétariat général : APF, Neubrückstrasse 122, CH 3012 Berne.

SÉMINAIRE FRANÇAIS 1977 :

MERCREDI 18 MAI, A BIENNE

Programme général : lieu : Ecole normale, Bienne.

7 h. 30. Séance du comité, des organisateurs, des présidents de séances.

8 h. 30. Assemblée générale, tractanda statutaires.

9 h. 30. Café.

10 h. **La réforme de l'enseignement du français** dans divers degrés scolaires : rapports et entretiens.

12 h. Collation.

13 h. 30. **Communications libres,** entretiens.

15 h. Café.

15 h. 30. **Les écrivains et la politique :** table ronde de quelques personnalités et questions du public.

17 h. 30. Séance du nouveau comité.

18 h. 30. Fin du Séminaire.

***

De 7 h. 30 à 18 h. 30, les participants pourront visiter l'Ecole normale et une exposition de manuels romands.

Responsables : programme : M. Ch.-F. Sunier, professeur au gymnase ; accueil : M. Cl. Merazzi, directeur de l'EN, ch. de la Ciblerie. Langues de travail : français, allemand.

L'inscription (22 fr. pour les membres, 44 fr. pour les non-membres) comprend tous les avantages de la journée, la collation et les Actes du Séminaire, soit le texte intégral des exposés.

Communications

Elles se limitent, en général, à environ deux mille mots, y compris les sources, la bibliographie et les annexes. Elles se rapportent aux thèmes de la journée ou à des sujets libres : tous les aspects des civilisations d'expression française : langue, éducation, littérature, arts et sciences, politique, etc. Les expériences vécues dans l'enseignement ou dans d'autres pays sont également les bienvenues. Les auteurs recevront des indications particulières.

Délai : 15 janvier 1977.

Paiement de la **cotisation** 1976/77, de **l'inscription :** CCP APF 30 - 5693.

Envoyer un **résumé** (200-300 mots) de la **communication** proposée (langue française ou allemande) au secrétaire général.

Les **Actes 1976,** du Séminaire français de Berthoud, environ cent pages, peuvent être commandés auprès du secrétariat général. Ils contiennent des communications sur les **structures générales des écoles de Suisse romande,** des **expériences pédagogiques** et des **recherches diverses** (littérature, musique, linguistique, etc.).

Le système

Une fantaisie d'Euryloque basée sur des faits réels :

« Vive la technologie au service de l'éducation ! Cette fois-ci je suis convaincu, mais il m'a fallu du temps.

» J'étais resté sceptique et pâle devant les écrans perlés et les ampoules à vapeur de mercure. J'ai bien un peu froncé les sourcils en utilisant l'omniscope (le viougraf si vous préférez) qui m'évitait de tourner le dos à mes élèves et qui me permettait de « toiser l'adversaire de face » comme disait mon professeur de pédagogie. Je me suis embrouillé dans les bandes magnétiques de l'enregistreur et j'ai dû changer de piste bien souvent. Je suis resté de glace devant les machines à enseigner et me suis même offusqué lorsque l'ordinateur a tenté de semer la panique dans nos rangs en nous proposant la pédagogie « Cybernétique » comme ils disent.

» Mais aujourd'hui, je me rends. Le « hardware » m'a conquis. Il m'a enfin permis de triompher. Je me porte beaucoup mieux et je suis moins colérique en famille : la tricherie dans mes classes, ça n'existe plus ! Ça ne peut plus exister car j'ai l'oreille partout. Comment est-ce possible ?

» J'ai tout simplement découvert le laboratoire de langues. C'est dans ce lieu sacré que je fais toutes mes épreuves. Les cabines individuelles offrent déjà une certaine sécurité, mais le nec plus ultra, ce sont les micros-casques. Je pose tranquil-

lement mes questions au micro, sans être obligé d'élever la voix. Celle-ci parvient aux oreilles de mes gaillards par les écouteurs, et dès que j'ai terminé, je les branche tous sur « écoute ». J'entends ainsi leur respiration et je décèle infailliblement la moindre syllabe prononcée. Ils respirent... mais ne soufflent pas !

» Dans mes classes règnent l'ordre, la discipline et la hiérarchie. »

Pinochet.

Cours cantonaux de ski J+S

Cours 1 : Bella Tola, Saint-Luc du 26 au 31.12.1976. Ski alpin.

Cours 2 : Mont-Soleil, Saint-Imier, du 26 au 31.12.1976. Ski de fond.

Cours 3 : Bella Tola, Saint-Luc, du 3 au 8.1.1977. Ski alpin.

Cours 4 : Bella Tola, Saint-Luc, du 31.1 au 5.2.1977. Ski alpin.

Cours 5 : Les Crosets, val d'Illiez, du 28.3 au 2.4.1977. Ski alpin.

Cours 6 : Oberalppass, du 11 au 16.4.1977. Excursion à skis.

Finance d'inscription

Cours 1-3-4-5 : Fr. 152.— plus de 16 ans ; Fr. 142.— moins de 16 ans.

Cours 2 : Fr. 52.—.

Cours 6 : Fr. 102.— plus de 16 ans ; Fr. 92.— moins de 16 ans.

Pour les cours 1-3-4-5-6, les frais de voyage aller et retour en autocar dès Porrentruy - Delémont - Moutier - Tavannes - Sonceboz ou Bienne sont compris. En revanche, pour le cours 2, les frais de voyage sont à compter en plus.

Participation

Nos cours sont ouverts aux jeunes gens et jeunes filles en âge J+S suisses ou étrangers, domiciliés dans le Jura ou à Bienne. Les jeunes nés en 1963 peuvent être admis aux cours 3-4-5 et 6 seulement.

Délai d'inscription

Il n'y a pas de délai. La liste des participants est arrêtée lorsque le cours est complet.

Remarques

Le cours 4 est réservé en priorité aux apprentis.

La direction du cours 6 est confiée à un guide patenté HM, lui-même assisté d'autres guides ou moniteurs connaissant bien le ski de haute montagne. Pour ceux qui ne disposent pas d'équipement privé pour ce sport, notre office met gratuitement à disposition des skis avec dispositif de marche, peaux de phoque, sac de montagne, piolet, cordes, etc.

DEMANDER LA FORMULE D'INSCRIPTION A L'OFFICE J+S, 2610 ST-IMIER. TÉL. (039) 41 10 84.

Fribourg

Encore la future loi scolaire

La nécessité de la nouvelle charte

Dans une précédente relation, nous avions tenté de brosser un premier aperçu concernant l'important projet de loi sur la scolarité obligatoire. Cet acte législatif est actuellement en circulation auprès des multiples instances concernées. Depuis longtemps, on se rendait compte de la nécessité d'élaborer enfin une œuvre aussi complète et ordonnée que possible. En présence de la loi initiale de 1884 et de la constellation de lois annexes, d'arrêtés et d'ordonnances qui gravitaient autour d'elle, on convient de l'importance de l'unification d'une foule de textes. Et de leur harmonisation en une législation unique et cohérente. Différée à plusieurs reprises en raison de tâches nouvelles dont la réalisation imposait des solutions immédiates, l'œuvre à l'état de projet fait actuellement l'objet d'une large consultation. Quel visage conservera-t-il après avoir recueilli les avis, les propositions d'amendements éventuels, voire des adjonctions possibles ?

Après les consultations

On pressent bien qu'il y aura lieu de procéder à plus d'un remaniement, voire d'envisager une présentation nouvelle. Le moment crucial sera certes celui où, après avoir passé par le creuset d'une probable commission parlementaire, le projet entrera dans le jeu serré des délibérations en Grand Conseil. Remarquons en passant qu'en ce qui concerne l'activité du secteur primaire au DIP, cette proposition de loi est l'un des derniers témoins de la législature finissante. L'adoption définitive ne saurait intervenir avant la session de février, ou celle de mai de l'année qui vient.

Les structures scolaires

Parmi les points marquants et les innovations introduites, relevons les aspects suivants :

a) le projet fait mention du niveau préscolaire, des classes enfantines de caractère communal, encore facultatives jusqu'au jour où...

b) le projet admet le principe de la mixité en général ;

c) la scolarité comprend au moins 190 jours effectifs de classe, émettant le vœu de la coordination tant souhaitée du régime des vacances ;

d) si le samedi est en général jour de congé, liberté est laissée aux autorités locales d'en disposer différemment ;

e) une place est faite à la collaboration si utile école-famille : classes ouvertes, réunions de parents ;

f) le souci de ne pas laisser l'école dévier de son but interdit toute expérience pédagogique non autorisée par le DIP et contrôlée par les inspecteurs. Il en est de même en classe de tout acte incompatible avec les fins assignées à l'école par la loi ;

g) plusieurs dispositions ont trait à la répartition des traitements, aux constructions scolaires, aux transferts de classe, au matériel didactique indispensable ;

h) l'effectif des classes est limité, en général, à 26 élèves ;

i) on réaffirme que l'école primaire, comprenant 6 années, est le fondement de tout le système scolaire ;

j) liberté est laissée aux communes d'engager à leurs frais des maîtres spéciaux ;

k) une assemblée de délégués est prévue à l'intention des cercles scolaires d'une certaine importance. Leurs attributions y sont définies ;

l) les écoles du cycle primaire, quoique à la charge des communes, restent subventionnées par l'Etat. Une mention prévoit même les gratifications au personnel enseignant ;

m) le dédoublement des classes n'est possible qu'avec l'assentiment du DIP, de même que les regroupements scolaires en cas d'insuffisance des effectifs.

Cycle d'orientation

De nombreuses dispositions sont appelées à légiférer sur l'ensemble des caractéristiques du CO, 2e partie de la scolarité obligatoire ; son but, ses structures, son organisation interne, le rôle du maître de classe, les cercles scolaires, leur rôle, leur composition.

Ces écoles étant à la charge de l'Etat, une disposition importante règle le principe des questions financières qui ne sont pas dévolues au futur règlement. La lecture attentive de ce chapitre illustre l'évolution considérable intervenue dans le domaine du degré secondaire inférieur. Plusieurs articles énoncent les problèmes financiers entre l'Etat, les cercles scolaires et les communes participantes, sur la base

des critères matériel, démographique, linguistique même.

Classes de développement et classes spéciales

Que voilà un complément bienvenu concernant l'ensemble des enfants peu doués, handicapés, ayant donc besoin d'un enseignement approprié selon les normes de l'OFAS. Le département doit en assumer la surveillance par l'intermédiaire d'un inspecteur. La loi fixe les conditions et le processus du dépistage des enfants destinés à suivre ces classes. Quant aux classes de développement, elles sont à la charge des communes qui bénéficient à ce titre d'une participation de l'Etat, jouissant du même régime que le cycle primaire tandis que les classes spéciales sont avant tout à la charge de l'AI avec toutefois la contribution de l'Etat, des communes et des parents.

Ecoles libres publiques, écoles privées

Il faut savoir gré à l'auteur ou à la commission d'élaboration du projet d'avoir inclus des dispositions claires et précises concernant ces deux types d'écoles. Sans être officielles, les premières, dont l'existence et le contrôle sont exposés dans la loi, sont mises sur pied d'égalité avec l'école publique officielle (loi spéciale du 10 mai 1972).

Le projet reconnaît enfin l'existence et l'activité des écoles privées dont l'Etat, par le canal du DIP, assume directement la surveillance.

Vers la phase finale

Bien qu'un certain nombre de dispositions s'inséreraient plutôt dans le règlement que dans la loi elle-même, le projet n'en constitue pas moins une œuvre d'envergure. Désormais, la parole est aux associations intéressées : l'Association cantonale, la Société pédagogique fribourgeoise, le groupement des maîtres de langue allemande, les organes officiels de consultation. Une grande tâche est ainsi accomplie qui atteste la conviction de présenter une étude achevée qui soit le reflet de l'organisation scolaire du canton. Il importe que l'œuvre proposée à la réflexion de tous ceux qui seront appelés à la respecter devienne finalement un document harmonieux promis à une longue durée. Des problèmes nouveaux pourront certes surgir dont la nature trouvera son principe dans la loi définitive, son application dans le futur règlement.

C.

Dans l'enseignement spécialisé

Un cours extraordinaire...

pour maîtres de l'enseignement spécialisé s'est ouvert à fin octobre à l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg. Comme les précédents, ce 5e cours s'inscrit dans la perspective de la formation à laquelle doivent s'astreindre les enseignants qui ont choisi d'animer les classes spéciales. Le cours de cette année groupe 22 maîtres affectés déjà à des classes spéciales et qui aspirent au diplôme correspondant à cette délicate activité. L'obtention de ce titre va exiger d'eux qu'ils consacrent pendant trois ans pas moins de 1200 heures d'initiation. La plus grande partie de ce temps, selon un règlement en la matière, est prélevé sur les loisirs des participants. Le courage de ces futurs enseignants spécialisés est à relever.

L'enseignement spécialisé, son importance dans le canton

La première année de cours comporte essentiellement le côté théorique de l'enseignement aux handicapés physiques et mentaux et aux inadaptés scolaires. Le canton compte actuellement, dans sa partie francophone, pas moins de 550 enfants en faveur desquels œuvrent, pour le moment, 80 enseignants sous l'égide de M. Jacques Vaucher leur inspecteur, successeur de M. Nanchen. Ce serait se leurrer de croire qu'il est relativement aisé de s'intituler maître dans l'enseignement en question.

L'organisation et le contrôle des classes spéciales relèveront bientôt de la nouvelle loi sur l'instruction obligatoire dont va être incessamment saisi le législatif cantonal. Dans l'attente de son adoption, le statut de ces maîtres est régi par un ensemble de dispositions provisoires ainsi que par les directives émanant de l'Ecole d'éducateurs spécialisés ayant son siège à Givisiez. L'arrêté du CE du 10 décembre 1973 constituait la base légale de cet enseignement particulier.

Le cours précédent avait eu l'heur, en novembre 1975, d'apprécier le remarquable exposé d'Anne-Marie Matter qui concluait à la nécessité de la revitalisation indispensable de cette profession.

Ca

Le livret scolaire?

Ainsi qu'on le constate en bien d'autres régions, on apprend de sources de plus en plus nombreuses que le livret scolaire, dont plus d'un patron négligeait l'utilité de le consulter à l'époque de la haute conjoncture, tant il était aisé de recruter de jeunes apprentis, est redevenu l'une des pièces maîtresses d'appréciation parmi les références exigées. Il n'est pas bien loin le temps où les jeunes gens frais émoulus d'une classe pratique ou de l'école secondaire du degré inférieur trouvaient aisément une place d'apprentissage de leur choix. Grâce en effet à la sollicitude et aux investigations des maîtres de classe OP, il n'était pas rare que leurs élèves, trois mois déjà avant la fin de l'année scolaire, eussent trouvé une possibilité d'engagement intéressante. Dans la plupart des cas, le « carnet » n'avait pas joué le rôle déterminant parmi les références présentées par les parents. L'engagement devenait effectif dès la libération de l'école.

Aujourd'hui ?

Il n'en est plus de même depuis quelques mois de récession perceptible dans les professions manuelles. Le livret scolaire, qui n'a pas manqué de détracteurs même parmi les maîtres, recouvre peu à peu ses lettres de noblesse, bien que son importance soit toute relative à certains égards. Car s'il est plus ou moins facile de chiffrer les résultats scolaires de nos élèves, il n'en est certes pas de même s'il fallait jauger l'intelligence, l'application, la persévérance et surtout la bonne volonté. D'autant plus si l'on considère les conditions souvent défavorables à l'étude que rencontrent les adolescents dans leur milieu familial. Que l'on utilise les qualifications ou les notes, le livret exerce à nouveau dans plus d'un cas l'effet d'une carte de visite qui influence ou non l'engagement. Dans notre actuel climat de dépression économique, on pressent qu'une ère nouvelle soit née pour l'école dont le rôle principal n'est-il pas de se préoccuper des besoins de ce temps ? Encore et toujours, l'école pour la vie, comme aimait à le répéter l'éminent pédagogue qu'était Mgr Dévaud. *C.*

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichen 2, 1700 **Fribourg.** Tél. (037) 22 46 80.

Valais

Analyse des fonctions

Mandatés par le Conseil d'Etat, une commission de classement et un comité central d'experts ont reçu comme mission d'analyser en détail tous les emplois de fonctionnaires de l'Etat du Valais. Les fonctions du corps enseignant bénéficient d'un plan de classement séparé.

Après une analyse attentive de la conception salariale actuelle, et en tenant compte de la situation économique actuelle, le Conseil d'Etat arriva à la conclusion qu'il fallait élaborer une conception salariale fondamentalement nouvelle et intégrée.

Travail de la commission

— D'abord : fixer les divers composants des traitements individuels.

— Ensuite : mettre ces éléments en rapports significatifs, les rassembler là où cela semble nécessaire, les séparer dans les autres cas.

La commission de classement a choisi 152 postes clés au sein de l'administration et du corps enseignant. Elle a ensuite proposé au Conseil d'Etat une variante de pondération (= juste équilibre entre l'élément pris en considération et son importance réelle), variante acceptée en séance du 3 juin 1975. Toutes les fonctions analysées sont classées en différents groupes, et à l'intérieur de chaque groupe, les fonctions ayant des valeurs d'emploi identiques sont rassemblées : elles correspondent aux classes de traitement.

En plus de cette étude des postes clés, la commission a recueilli de nombreuses informations à l'aide de questionnaires. Le contenu de ces questionnaires a permis de se livrer à des analyses complètes (= interview du titulaire de la fonction désignée), et à des analyses partielles, qui permettent de comparer une fonction nouvelle à une fonction déjà connue, dans la totalité ou selon certains critères.

Les informations complémentaires ont aussi permis de développer un **plan de classement abstrait ;** celui-ci est constitué horizontalement (administration, technique, artisanat...) et verticalement (groupes de valeurs de travail).

Sur la base de modèles de classement, il sera possible de classer chaque fonction de l'administration et du corps de l'enseignement dans le groupe de valeur d'emploi approprié.

Pour l'avenir

Les travaux de la commission de classement ne sont pas totalement terminés, mais, dans le courant de l'année 1977, nous connaîtrons les résultats définitifs ainsi que le nouveau concept salarial.

P. M. G.

D'après un article de E. Grichting dans l'« Ecole valaisanne ».

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Pierre-Marie Gabioud, Neige et Soleil, 1874 CHAMPÉRY.

Radio scolaire

Du 16 au 26 novembre

Pour les petits

La maladie

L'une des émissions de chaque centre d'intérêt — c'est généralement la troisième — s'adresse avant tout à l'imagination et à la sensibilité des enfants, grâce à un conte en rapport avec le thème d'ensemble. Ce qui ne veut pas dire que ce récit ne présente que des références superficielles avec le sujet traité : à travers l'affabulation, on peut fort bien rejoindre des réalités essentielles.

Ainsi en va-t-il de la troisième émission de cette série, où le conte intitulé « Les tisanes de chacun pour soi » s'inscrit dans ce grand mouvement, qui est davantage qu'une simple mode, du retour à une médecine plus naturelle.

Jantou habite un grand et triste HLM. Il n'y a pas d'herbe et pas de fleurs, rien qu'un terrain vague... Son rêve — voir la montagne en été — se réalise, car il est invité chez un vieil oncle en Appenzell. Celui-ci prépare des tisanes avec des simples herbes et connaît toutes les plantes médicinales. Il apprend à Jantou à les distinguer et à les cueillir ; et Jantou revient heureux, chargé de petits sacs de tisanes qu'il distribue à tous les locataires du HLM. Si elles ne guérissent pas tous les maux, elles ont la vertu de faire sourire même les plus tristes !

Diffusion : mardi 23 novembre, à 10 h. 15, sur Radio Suisse romande II (MF).

Pour les moyens

Alors... raconte ! (II)

Habile à rendre aussi vivantes que possible les circonstances historiques qu'il s'est attaché à évoquer pour la radioscolaire, Robert Rudin a opté, dans cette série-ci, pour l'histoire la plus immédiate, celle que nous sommes en train de vivre. En reporter soucieux d'enregistrer, non l'actualité la plus futile, mais ceux des événements qui ont des chances d'apparaître avec le temps comme significatifs de l'évolution de notre époque, il a recueilli pour l'émission d'aujourd'hui le témoignage d'un homme qui a subi les conséquences douloureuses de l'explosion démographique.

Paul Gallay, Vaudois de Mont-sur-Rolle, était fermier dans une paisible commune de la campagne genevoise : Onex. Un beau jour, des tours, de gigantesques immeubles sortent de terre : Onex devient une cité satellite, et le béton chasse les vaches. P. Gallay se fait cantonnier et décide de ne vivre que de ses souvenirs. Souvenirs qu'il narre dans cette ville où il imagine les pâturages d'antan. Et avec lui, nous allons retrouver les troupeaux, quelque part dans le Jura vaudois.

Une telle émission peut susciter bien des discussions. Des paysans privés de leurs terres, combien y en a-t-il en Suisse ? Les réflexions nées de l'évolution extrêmement rapide vécue de notre temps, et en particulier ce que l'on nomme l'explosion démographique, sont livrées ici par un homme qui en a été victime, qui en souffre, et qui refuse ce présent qui lui paraît ingrat, ne serait-ce que pour avoir tué le passé...

Diffusion : mercredi 24 novembre, à 10 h. 15, sur Radio Suisse romande II (MF).

Documents d'archives

Les travaux d'Hercule

Les Grecs ont été de merveilleux inventeurs de légendes et de mythes. Cela est si vrai qu'on ne cesse, aujourd'hui encore, d'y faire référence, et dans tous les domaines (depuis les comparaisons du langage courant jusqu'aux arcanes de la psychanalyse), ou d'y prendre plaisir (à preuve, l'adaptation de l'« Odyssée » pour la TV...)

L'un des personnages les plus connus

de la mythologie grecque est sans doute Hercule. Mais, paradoxalement, on se montre plutôt mal informé des travaux qui l'ont rendu célèbre...

Voici une occasion, pour les élèves des degrés moyen et supérieur, d'en apprendre un peu plus à ce sujet, grâce à un texte d'Albert Ollivier qu'agrémente une musique de Jaque-Simonot.

Diffusion : jeudi 25 novembre, à 10 h. 15, sur Radio Suisse romande II (MF).

Pour les grands

A vous la chanson !

Pour cette émission, dont on connaît bien le principe (et le succès !), Bertrand Jayet a choisi une chanson de Michel Legrand : « Où vont les ballons ? »

M. Legrand, né en 1932 à Paris, a fait au Conservatoire de solides études musicales, qui lui valurent des prix d'harmonie, de fugue, de contrepoint et de piano. C'est en collaborant avec son père, Raymond, qu'il est venu à la chanson, par la voie de l'orchestration d'abord (pour H. Salvador, F. Lemarque, etc.), puis par la composition de mélodies personnelles (qu'il lui arrive de chanter lui-même). Autres travaux, de plus grande envergure : des ballets pour Roland Petit et Gene Kelly ; des revues de music-hall aux Etats-Unis ; des musiques de films, dont les fameux « Parapluies de Cherbourg ».

Quant aux paroles de cette chanson, dues à Eddy Marnay, elles ont de quoi plaire à de jeunes auditeurs-chanteurs. « Où vont les ballons », les rêves et les larmes des enfants, les paroles des chansons ? En Hollande, en Finlande ou en Irlande, au Mexique, en Afrique ou en Amérique, aux Antilles, à Manille ou en Colombie ! Non, ce n'est pas, qu'on se rassure, une leçon de géographie. Ou, tout au plus, une géographie du rêve — puisque, en fin de compte, c'est jusqu'aux étoiles que tout cela nous emmène...

N. B. — Pour la première fois (après plus de 40 émissions !), Bertrand Jayet n'a pu obtenir, de la part des éditions concernées, le droit de reproduire les paroles de cette chanson dans les feuillets de documentation. Nous ne pouvons pas non plus donner ici les couplets. Tous les collègues qui s'intéressent à l'étude de « Où vont les ballons ? » avec leur classe pourront, sur demande, en obtenir le texte polycopié auprès de Bertrand Jayet, Liaudoz 36, 1009 Pully.

Diffusion : vendredi 26 novembre, à 10 h. 15, sur Radio Suisse romande II (MF).

Francis Bourquin.

Divers

Centre d'information

1214 Vernier-Genève

Sur les 65 travaux édités par notre centre, il nous reste encore quelques exemplaires des travaux suivants :

1. **Le temps qu'il fait,** petit guide météo illustré de nombreux croquis. 30 p. A4, au prix de 7 fr.
2. **Math. moderne et signaux routiers** (ensemble de références). 20 p. A4, au prix de 5 fr.
3. **Dicomath,** petit dictionnaire de math. élémentaire, 418 termes définis - 436 croquis - 249 exemples. 11 fr.
4. **Sport I et II** pour les degrés 3 à 6 P. Saut avec appui - saut en longueur - saut roulé. I : 6 fr. ; II : 7 fr.
5. **Dictionnaire de croquis.** Lettres A, B, C, D. A et B : 238 croquis, 8 fr. ; C et D : 500 croquis, 17 fr.

Tous les autres travaux sont épuisés.

COMMANDES PAR VERSEMENT AU CCP 12 - 15155 GENÈVE.

Pour camps de ski :

LA MOUBRA MONTANA

Le centre de vacances idéal pour écoles, organisations de jeunesse, clubs, J + S

La Moubra, 3962 Montana
Tél. (027) 41 23 84 et 41 18 97

Pour vos imprimés une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Peli fix KLEBESTIFT für Papier, Fotos, Gewebe, Styropor® Pelikan

Peli fix BÂTON À COLLER pour papier, photos, tissus Pelikan

Peli fix STICK PER INCOLLARE carta, foto, tessuti, espanso Pelikan

Peli fix

Schubiger valable jusqu'au 15 décembre 1976

Offre mensuelle

Des bougies à faire soi-même

Les confectionner vous mettra dans l'ambiance joyeuse de Noël. Avec la cire à couler Schubiger vos élèves feront eux-mêmes des bougies qu'ils décoreront ensuite avec de la cire en feuilles et qu'ils seront heureux d'offrir. Quoi de plus personnel?!
Toute commande de 7 boîtes de cire à couler et de crayons à colorer (pour 30 bougies environ) au prix de Fr. **38.50** au lieu de Fr. 49.10.

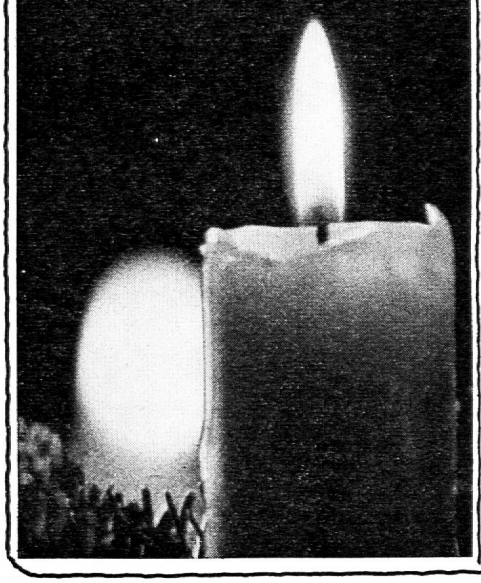

Commande

3.21

Offre du mois Cire à couler, nature
7 boîtes de 1 kg et crayons à colorer la cire à couler 7 tons assortis au prix de **Fr. 38.50**

1 x Fr. 38.50		3 x Fr. 115.50	
2 x Fr. 77.—		4 x Fr. 154.—	

Accessoires

Nr.	matériaux	nombre
592 10	Cire en feuilles, couleurs assorties 4 x 20 cm, mince, couleurs diverses Paquet de 10 bandes à Fr. 3.90	
591 30	Etoiles, 40 mm, en carton doré et argenté, mélangées. Sachet de 2 x 10 pièces à Fr. 1.90	
591 31	Etoiles, 80 mm, en carton doré et argenté, mélangées. Sachet de 2 x 10 pièces à Fr. 1.90	
591 35	Etoiles, 80 mm en carton pâte de bois Sachet de 10 pièces à Fr. 1.40	
	Total	

Nom _____
Rue _____
Numéro postale/lieu _____

Schubiger
Editions Schubiger SA, Case postale 525, 8401 Winterthour

Admiral a pour chacun qui travaille avec un microscope tout ce qu'il lui faut.

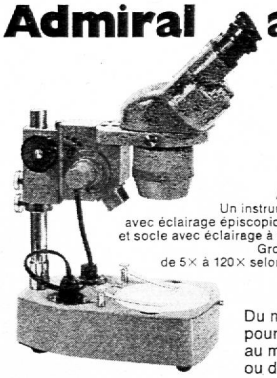

ADMIRAL 109
Un instrument éprouvé avec éclairage épiscopique incorporé et socle avec éclairage à transmission. Grossissements: de 5× à 120× selon votre choix.

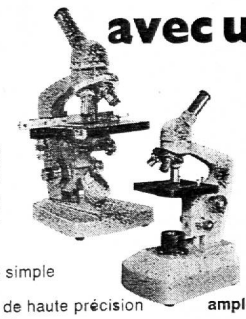

Du microscope simple pour écoliers au microscope de haute précision ou de recherches.

Les microscopes Admiral se distinguent par:
qualité meilleure
précision suprême
prix favorable
service de première qualité
ample programme d'accessoires
5 ans de garantie

ADMIRAL GMC

Bon

Demandez une documentation détaillée.

Représentation pour la Suisse:
Gujer, Meuli + Co., Postfach, 8953 Dietikon

P & C Werbe AG

Bauer ne construit pas des prrrrojecteurs.

Avec les projecteurs 16 mm P6 de Bauer on entend le son sans le bruit de l'appareil. Ceci parce qu'un nouveau système de griffe décompose l'entraînement de la pellicule en 5 phases par image:

1.

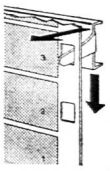

La griffe est introduite exactement dans la perforation. Elle ne bouge pratiquement pas en hauteur et arrive donc en douceur sur le bord de la perforation (la première source de bruit est ainsi éliminée).

2.

Ensuite la griffe est accélérée régulièrement jusqu'à la vitesse maximale. Elle a du reste 4 dents pour ménager la pellicule. Même si celle-ci est défectueuse, l'entraînement se fait sans encombres.

3.

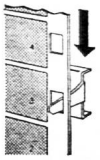

La griffe freine progressivement la pellicule jusqu'au stop. Il n'y a donc pas d'arrêt brusque, ce qui permet d'éviter le bruit d'un choc (et garantit également la fixité optimale de l'image).

4.

La griffe se soulève légèrement du bord de la perforation et s'en retire au moment où la pellicule est à l'arrêt. C'est alors qu'a lieu la projection de l'image.

5.

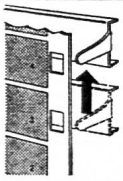

La griffe revient à la position initiale, et le processus se répète 18 ou 24 fois de suite à la seconde selon la cadence. En éliminant autant de fois les trépidations désagréables bien que la pellicule soit entraînée dans un rapport optimal de 1:6,9.

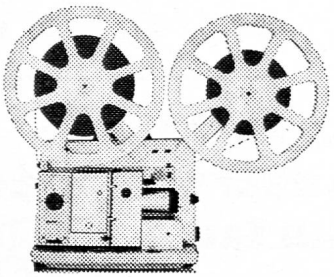

Les projecteurs P6 de Bauer ont un fonctionnement silencieux. Leur amplificateurs sont de haute qualité, leur puissance lumineuse élevée et leur maniement extrêmement pratique. Pour en voir et en entendre plus, demandez-nous une démonstration sans engagement et appelez le numéro 01/429 44 2.

BAUER

Groupe BOSCH

KLÖTI WILD AA

Bibliothèque Nationale Suisse 3003 BERNE

I

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux